CCIE

RAPPORT ANNUEL DU CCIE SUR

L'ISLAMOPHOBIE EN EUROPE

POUR L'ANNÉE 2025

Collectif Contre l'Islamophobie en Europe (CCIE)
10 boulevard de l'Empereur
1000 Bruxelles, Belgique

Contact :
contact@ccieurope.org
www.ccieurope.org

© 2026 CCIE. Tous droits réservés.
Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation préalable du CCIE.

Table des matières

Mot du président 2

Contre la normalisation de l'islamophobie 4

L'islamophobie tue : de Srebrenica à Aboubakar Cissé 6

Sensibiliser par l'art et la culture 8

- Se souvenir 8
- Rire 10

Les chiffres et les activités du CCIE en 2025 11

- Données clés 2025 12

Renforcement de l'action européenne 14

La haine en ligne : une priorité renforcée dans la lutte contre le racisme 16

- Données analysées (2017–2026) 16
- Analyse thématique des messages à forte toxicité 17
- Circulation médiatique et impacts sociaux 18

Cartographie de l'islamophobie en Europe : tendances européennes en 2025 19

- Autriche : une islamophobie alimentée par les discours publics 21
- Belgique : la hiérarchisation institutionnelle des discriminations et l'ineffectivité du droit en matière de lutte contre l'islamophobie 22
- Danemark : La conditionnalisation des droits des musulmans au Danemark après octobre 2023 25
- Espagne : Ripoll comme laboratoire de l'islamophobie institutionnelle 28
- Finlande : un paradoxe nordique entre cadre juridique protecteur et intensification de l'islamophobie 31
- France : la contraction de l'espace civique des musulmans 34
- Irlande : une islamophobie socialement normalisée sans institutionnalisation juridique 36
- Pays-Bas : la normalisation de l'islamophobie 38
- Royaume-Uni : Prevent et les dérives de la lutte contre la radicalisation 41
- Suède : promotion d'un « islam national » et répression différenciée des expressions musulmanes 44
- Suisse : une islamophobie portée par les dispositifs législatifs 47

Conclusion 49

Recommandations à destination des institutions européennes 51

Mot du président

L'année qui s'est écoulée s'achève dans un contexte particulièrement préoccupant pour les minorités musulmanes, en Europe et pour tous ceux qui s'engagent à défendre leurs droits. Dans l'histoire récente, jamais les discours racistes et discriminatoires n'ont semblé aussi banalisés, et leur diffusion dans l'espace politique, médiatique et institutionnel aussi décomplexée. Ce glissement progressif, mais bel et bien palpable partout en Europe, fragilise les fondements mêmes de l'État de droit et met à l'épreuve les valeurs que l'Union européenne affirme pourtant porter.

Au cours de l'année 2025, la stigmatisation s'est intensifiée, nourrie par la montée en puissance de forces politiques qui font de la désignation de boucs émissaires un levier électoral et idéologique. Dans plusieurs pays européens, ces discours ne se limitent plus à la marginalité : ils structurent désormais le débat public et les politiques publiques, influencent les cadres législatifs et contribuent à un climat de suspicion généralisée à l'égard de populations qui sont, pour des raisons socio-historiques, globalement plus vulnérables.

Dans ce contexte, le rôle de notre organisation apparaît plus que jamais essentiel. Collecter les signalements, documenter les faits, accompagner les victimes, alerter les institutions et porter un plaidoyer fondé sur le droit et les principes fondamentaux est une nécessité démocratique. Ce rapport s'inscrit dans cette démarche, en proposant une analyse rigoureuse de la situation, appuyée sur des données, des témoignages et un travail de terrain mené tout au long de l'année.

Il importe de souligner que l'année écoulée a marqué un tournant préoccupant pour notre organisation et pour moi-même. En raison du combat que nous menons contre le racisme et les discriminations visant les citoyens européens musulmans, notre organisation a fait l'objet de procédures administratives et judiciaires visant à entraver nos activités. Ces pressions ne sont pas anodines : elles s'inscrivent dans une tendance plus large de rétrécissement de l'espace civique (*shrinking civic space)* visant à affaiblir et à dissuader les organisations de la société civile qui dénoncent le racisme structurel et les atteintes aux libertés.

À l'heure où ces lignes sont écrites, des incertitudes demeurent quant aux conditions dans lesquelles cet engagement pourra se poursuivre à mon échelle, de même je ne sais pas si je finirai l'année en liberté ou derrière les barreaux[1]. En effet, je suis dans l'attente d'une décision de *justice* en lien avec notre travail de dénonciation de l'islamophobie en Europe.

Ces entraves, inscrites dans des logiques de "procédures-baillons" illustrent les obstacles croissants auxquels sont confrontés celles et ceux qui refusent le silence et la résignation. Une chose demeure toutefois certaine : la lutte contre le racisme et les discriminations ne saurait dépendre d'une seule personne. Elle doit continuer parce qu'il en va de la vie de plusieurs millions de citoyens européens souhaitant vivre dans la paix, la justice et la dignité.

Les enjeux dépassent donc largement notre organisation. Ils interrogent le modèle de société que l'Europe souhaite défendre : où les droits fondamentaux ne sont pas conditionnés par l'origine, la religion ou le statut, et où la peur ne dicte pas la loi, où la justice et l'égalité ne sont pas à géométrie variable. Face à la normalisation de l'intolérance et aux tentatives d'intimidation, il est encore plus impératif de réaffirmer ces principes avec fermeté.

Aussi, je tiens à remercier l'ensemble des personnes, partenaires et organisations qui, malgré les pressions, continuent de soutenir ce travail indispensable que nous continuons jusqu'ici de mener. Leur engagement démontre que, même dans un contexte difficile, la société civile demeure un pilier essentiel de la démocratie.

Je remercie chaleureusement tous les membres du CCIE en Europe qui travaillent toute l'année à collecter les données, à accompagner les victimes et à sensibiliser des publics variés autour de ces enjeux.

Enfin, je tiens à exprimer mes remerciements à tous les adhérents et donateurs qui soutiennent notre travail, en mon nom et en celui de toutes les victimes.

Nous formulons le souhait que ce rapport contribue à éclairer les décisions publiques, à nourrir un débat informé et à rappeler aux institutions européennes leur responsabilité dans la protection effective des droits fondamentaux.

Jean-Jacques M.

1 Deux membres fondateurs du CCIE ainsi que deux de ses partenaires sont actuellement poursuivis pour "maintien d'une organisation dissoute par le gouvernement français" et risquent une peine de trois ans de prison ferme et une amende de 45 000 euros. Par ailleurs, la dissolution du CCIF en France a été qualifiée d'instrumentalisation de la justice à des fins politiques par plusieurs organisations de défense des droits, des acteurs politiques et le syndicat de la magistrature français. A ce sujet, le syndicat de la magistrature en France a indiqué qu'il s'agissait d'une erreur légale. Voir : Contre la chasse aux associations, défendons nos libertés ! | Syndicat de la Magistrature

Introduction

Contre la normalisation de l'islamophobie

La lutte contre le racisme et les discriminations demeure un enjeu central pour les sociétés européennes, tant au regard des principes fondateurs de l'Union européenne que des réalités vécues par des millions de personnes sur le territoire de ses États membres. Malgré l'existence d'un cadre juridique européen ambitieux en matière de protection des droits fondamentaux, certaines formes de racisme continuent de faire l'objet d'une reconnaissance inégale dans l'espace public, politique et institutionnel.

À cet égard, la stigmatisation et les discriminations qui touchent les Européens musulmans ne font pas l'objet d'une attention politique à la hauteur de la gravité qu'elles représentent pour la cohésion sociale en Europe. L'existence même de l'islamophobie est encore fréquemment minimisée tandis que la présence musulmane est régulièrement problématisée. En effet, contrairement à d'autres formes de mobilisations en faveur d'une égalité réelle pour d'autres minorités en Europe, aucune décision politique majeure n'a été, à ce jour, destiné à lutter contre le racisme anti-musulman à échelle globale, malgré une tendance générale à la hausse établie.

Fondé sur des données inédites collectées par le CCIE et son réseau de partenaires européens, le présent rapport vise à dresser un état des lieux des dynamiques contemporaines de l'islamophobie en Europe pour l'année 2025. Il repose sur un travail rigoureux de collecte de signalements de victimes, un travail de veille médiatique approfondie, des partenariats avec des chercheurs spécialistes de ces enjeux et une collaboration avec des organisations de défense des droits humains actives dans plusieurs pays européens qui attestent d'une islamophobie croissante.

L'islamophobie désigne l'ensemble des attitudes, des discours et des actes, qu'ils soient verbaux, symboliques ou physiques, de stigmatisation, de discrimination ou de violence dirigés contre une personne physique, une personne morale ou une institution, en raison de son appartenance réelle ou supposée à la religion musulmane. Ces pratiques sont fréquemment légitimées par des registres discursifs liés à la sécurité, à l'intégration ou à l'identité nationale et visent des personnes de différentes formes d'origines ethniques considérées comme musulmanes.

Ce racisme se fonde sur l'appartenance religieuse et culturelle à la religion musulmane, souvent associé à un tout homogène, une incarnation de l'altérité *par excellence*. Bien que ces réalités soient largement documentées par des organisations de lutte pour les droits humains et des travaux en sciences sociales, elle ne bénéficie pas d'une reconnaissance institutionnelle à la hauteur de la menace qu'elle représente pour nos sociétés. En effet, le CCIE considère la prise en charge de l'islamophobie comme une priorité à mettre à l'agenda politique européen afin de sensibiliser et de dissiper les tensions autour de la présence musulmane en Europe.

Aussi, notre rapport poursuit un double objectif. D'une part, il vise à identifier des tendances transversales à l'échelle européenne en matière d'islamophobie. D'autre part, il cherche à ancrer ces tendances dans des contextes nationaux spécifiques, en mettant en lumière la diversité des situations observées dans plusieurs États membres.

Destiné aux institutions européennes, aux responsables politiques nationaux et à l'ensemble des acteurs engagés dans la défense des droits fondamentaux, ce rapport entend contribuer à un débat public fondé sur des données empiriques et à l'élaboration de réponses politiques respectueuses des principes d'égalité, de non-discrimination et de justice. À ce titre, il dresse un état des lieux et recommande des bonnes pratiques pour parvenir à une égalité réelle. Ceci s'inscrit pleinement dans la mission du CCIE, qui œuvre à la promotion de l'égalité, à la lutte contre le racisme et au respect effectif des droits humains pour toutes et tous en Europe.

L'islamophobie tue : de Srebrenica à Aboubakar Cissé

"Après son ménage bénévole du matin à la mosquée, Aboubakar Cissé échange quelques mots avec celui qui s'apprête à l'assassiner. Rien ne laisse encore deviner la rupture imminente. Puis, alors qu'il se recueille et s'incline dans la prière, l'assaillant bondit. Les coups pleuvent, répétés — cinquante-sept au total — accompagnés d'injures raciales et blasphématoires. Une haine ancienne s'exprime à voix haute. Aboubakar s'effondre, laissé agonisant au sol. Son meurtrier sort alors son téléphone et filme la victime se vider de son sang, avant de diffuser ces images sur les réseaux sociaux."

Marche silencieuse, en hommage à Aboubakar Cissé (tué dans une mosquée du Gard le 25 avril 2025) et contre l'islamophobie, à Belfort, le 2 mai 2025. Photo : Thomas Bresson

La mort d'Aboubakar Cissé, jeune homme tué dans une mosquée en France le 27 avril 2025, rappelle avec une violence tragique que l'islamophobie n'est ni une abstraction ni un simple débat d'opinion, mais une réalité qui peut conduire au meurtre. En s'attaquant à un homme dans un lieu de prière, c'est à la fois une vie humaine, un espace sacré et le principe fondamental de la liberté religieuse qui ont été visés. Cet acte s'inscrit dans un contexte où les discours de stigmatisation des musulmans contribuent à banaliser la haine et, parfois, à légitimer indirectement le passage à l'acte. Nommer l'islamophobie et reconnaître ses conséquences mortelles constituent des conditions indispensables pour lutter efficacement contre ces violences et garantir l'égalité.

Aboubakar Cissé n'est pas le seul à qui la vie a été ôtée parce qu'il était musulman. En Europe, d'autres femmes et hommes ont été assassinés ou gravement agressés en raison de leur appartenance religieuse. Ces faits démontrent que la haine antimusulmane ne se limite pas à des discriminations symboliques ou à des discours stigmatisants, mais peut, dans ses formes les plus extrêmes, conduire au meurtre. Si ces violences sont plus ou moins condamnées dans les discours publics, les mesures de protection, de prévention et de sensibilisation spécifiquement consacrées à la haine antimusulmane demeurent, à ce jour, largement en deçà des besoins identifiés.

L'année 2025 a par ailleurs été marquée par de nombreuses manifestations de mouvements d'extrême-droite dans plusieurs pays européens, notamment en Irlande, au Royaume-Uni et en France. Certaines de ces mobilisations ont été accompagnées de violences ciblant des personnes issues de l'immigration, d'appels explicites à la haine ou de dégradations de lieux et de biens. Dans certains contextes, ces tensions ont pris la forme de violences urbaines, contribuant à installer un climat de peur et d'insécurité, en particulier parmi les populations musulmanes. Si des initiatives de sensibilisation à l'islamophobie existent, notamment dans les milieux universitaires à l'occasion de l'*Islamophobia Awareness Month* qui a lieu au mois de novembre, elles gagneraient à être renforcées et élargies à d'autres publics afin de répondre à l'ampleur des enjeux.

Faire mémoire des victimes de l'islamophobie aujourd'hui, comme Aboubakar Cissé, entre en résonance avec le travail mémoriel porté par l'exposition itinérante consacrée à Srebrenica. Le génocide de 1995 rappelle jusqu'où peut mener la déshumanisation d'un groupe défini par sa religion lorsque la haine est banalisée, tolérée ou niée. Mettre en regard ces violences passées et présentes ne revient pas à établir une équivalence, mais à souligner une continuité dangereuse : celle qui commence par la stigmatisation et peut, si elle n'est pas combattue, conduire aussi bien au meurtre individuel qu'au meurtre de masse.

Sensibiliser par l'art et la culture

L'art et la culture constituent des vecteurs complémentaires aux données quantitatives, en permettant d'illustrer et de contextualiser, par des approches créatives et narratives, des phénomènes sociétaux complexes qui ne peuvent être pleinement appréhendés par les seuls indicateurs statistiques. Dans cette perspective, le CCIE soutient et développe des actions culturelles de sensibilisation autour de ces enjeux.

Se souvenir

C'est dans ce sens que le CCIE a organisé une exposition itinérante consacrée à Srebrenica, présentée dans huit villes européennes. Cette initiative a été déployée autour de la date du trentième anniversaire du massacre, commémoré chaque année le 11 juillet, afin d'inscrire le projet dans un temps fort de mémoire collective à l'échelle européenne.[1] À travers ce travail mémoriel, il s'agit de rappeler que les crimes fondés sur l'appartenance religieuse ou culturelle ne relèvent pas uniquement du passé, mais interrogent directement nos sociétés contemporaines et leur capacité à prévenir les violences futures, dans un climat marqué par une polarisation des discours publics autour de l'islam et des musulmans.

Images issues de l'exposition itinérante organisée par le CCIE dans huit villes européennes autour des massacres de Srebrenica.

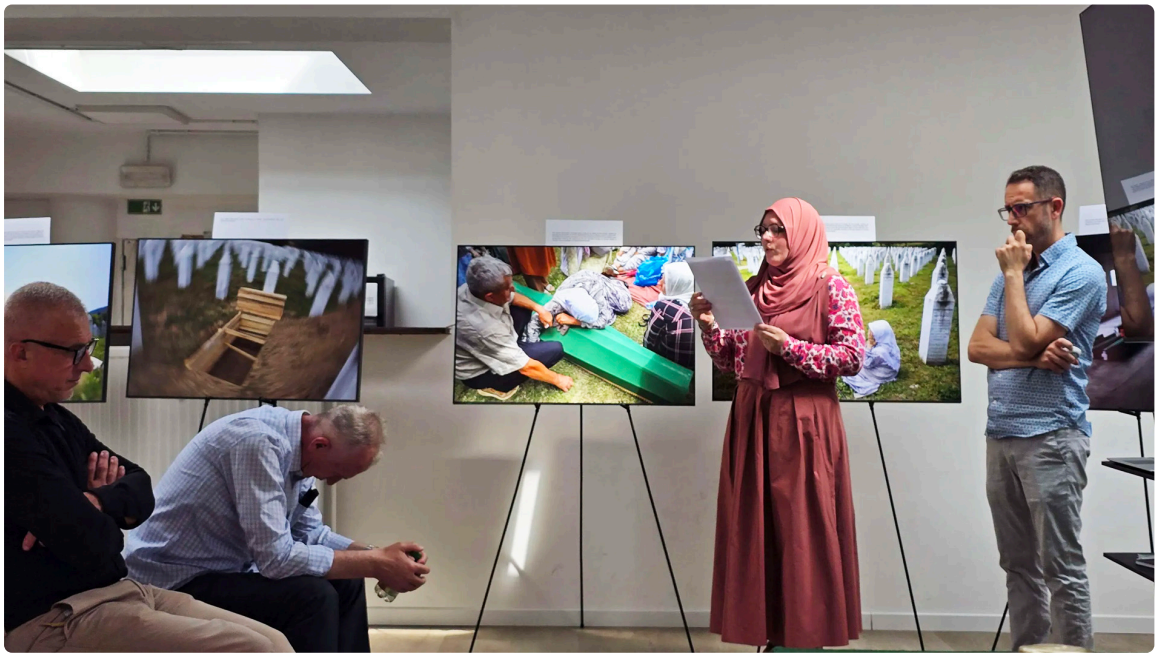

Exposition à Liège

1 International Day of Reflection and Commemoration of the 1995 Genocide in Srebrenica | United Nations

Les images et les photographies constituent des supports de sensibilisation particulièrement pertinents, en offrant une approche plus incarnée et concrète des événements historiques. En mettant en lumière des visages et des histoires individuelles, elles contribuent à humaniser la mémoire des victimes du génocide, trop souvent déshumanisées et homogénéisées dans des discours stigmatisants.

L'exposition a été favorablement accueillie par le public, dont une part importante découvrait pour la première fois l'histoire du génocide de Srebrenica, le seul génocide reconnu en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.[1] Cette réception souligne l'intérêt de renforcer les dispositifs mémoriels et pédagogiques permettant de mieux faire connaître certains épisodes de l'histoire européenne contemporaine encore peu visibles dans l'espace public. De tels dispositifs constituent des outils pertinents pour sensibiliser aux mécanismes de haine entre groupes, favoriser la compréhension mutuelle et contribuer à la prévention des violences fondées sur l'appartenance identitaire ou religieuse.

Photographie : Armin Durgut

Photographie : Armin Durgut

1 La Cour internationale de Justice (CIJ) et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ont reconnu le massacre des musulmans bosniaques à Srebrenica par l'armée de la Republika Srpska comme un acte de génocide.

Rire

Dans cette même logique de sensibilisation et de mobilisation par des formats culturels accessibles au grand public, le CCIE a également organisé, pour la troisième année consécutive, un spectacle humoristique intitulé *« Bruxelles en rire »* en avril 2025. Cet événement a réuni plusieurs personnalités publiques issues du monde artistique et culturel, qui ont mobilisé l'humour comme outil d'expression pour mettre en mots les expériences vécues du racisme et des discriminations, et en dénoncer les mécanismes. En favorisant une approche à la fois accessible et réflexive, le spectacle a permis de sensibiliser un public large à ces enjeux, tout en créant un espace de dialogue et de prise de conscience collective. Réunissant plus de 500 participant·es et rencontrant un franc succès, cette initiative sera renouvelée en septembre 2026 en partenariat avec différentes organisations de lutte contre le racisme.

L'art et la culture constituent ainsi des instruments structurants de l'action du CCIE dans la prévention de la stigmatisation et des discriminations. En tant qu'espaces de transmission de sensibilisation, les initiatives culturelles contribuent à la promotion des droits fondamentaux, au respect de la diversité et au renforcement de la cohésion sociale. L'engagement du CCIE dans le champ artistique et culturel s'inscrit ainsi pleinement dans les priorités de l'Union européenne en matière d'égalité, d'inclusion et de lutte contre les discours de haine.

Les chiffres et les activités du CCIE en 2025

Le suivi statistique des actes islamophobes constitue l'un des axes structurants de l'action du CCIE, mais il s'inscrit dans une approche plus large combinant accompagnement des victimes, production de connaissances, sensibilisation du public et plaidoyer institutionnel. L'année 2025 a ainsi été marquée par un renforcement à la fois quantitatif et qualitatif des activités du CCIE à l'échelle nationale et européenne.

Il est aujourd'hui largement établi que les phénomènes de racisme et de discrimination demeurent fortement sous-évalués dans les données statistiques disponibles. Un écart significatif persiste entre les faits vécus par les personnes concernées et ceux portés à la connaissance des institutions ou des organisations compétentes. Cette sous-déclaration concerne l'ensemble des formes de racisme, mais elle est particulièrement marquée en matière d'islamophobie, dont la reconnaissance comme phénomène spécifique demeure régulièrement contestée dans le débat public européen.

Selon une estimation de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)[1], seuls 6 % des cas d'islamophobie feraient l'objet d'un signalement. Ce faible taux s'explique notamment par la banalisation des discours stigmatisants, par l'insuffisance de mécanismes institutionnels de reconnaissance et de protection, ainsi que par la défiance des victimes à l'égard des dispositifs existants. Une part importante des discriminations se produit par ailleurs dans des cadres institutionnels, ce qui contribue à renforcer ce sentiment de découragement et de non-recours.

Dans ce contexte, le CCIE poursuit un travail central de collecte, de qualification juridique et d'analyse des signalements, tout en rappelant que les données recueillies ne sauraient refléter l'ampleur réelle de l'islamophobie en Europe, mais uniquement les faits portés à sa connaissance. La répartition géographique des signalements observée en 2025 reflète avant tout le niveau d'implantation et de visibilité de l'organisation dans certains pays, notamment dans l'espace francophone, et non une concentration objective des faits.

1 Being Muslim in the EU - Experiences of Muslims

Données clés 2025

En 2025, le CCIE a enregistré 876 signalements, dont 85 % concernent des faits survenus en France. Les situations recensées couvrent un large éventail de manifestations de l'islamophobie, incluant des discriminations (686), des provocations et incitations à la haine (316), des faits de diffamation (229), des injures (153) et des agressions physiques (178). S'y ajoutent des situations liées à des politiques sécuritaires de lutte contre la radicalisation et le « séparatisme », comprenant notamment des menaces ou décisions de dissolution, des gels d'avoirs, ainsi que des fermetures administratives de mosquées, d'écoles, de librairies, de maisons d'édition et d'instituts d'enseignement religieux.

Répartition des types d'islamophobie signalés en 2025 (cas)

- 686 Discriminations
- 316 Provocations et incitations à la haine
- 229 Diffamations
- 178 Agressions physiques
- 153 Injures
- 100 Politiques sécuritaires

Les données confirment des tendances structurelles observées depuis plusieurs années. Les femmes représentent la majorité des victimes signalées (80 %), principalement dans des situations de discrimination ou de violence liées au port du foulard (41 %).

Répartition des victimes signalées par sexe

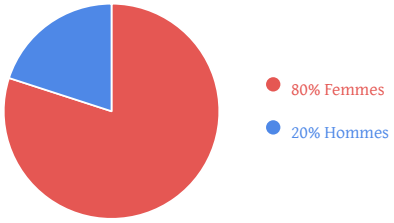

Répartition des cas de discrimination touchant les femmes en 2025

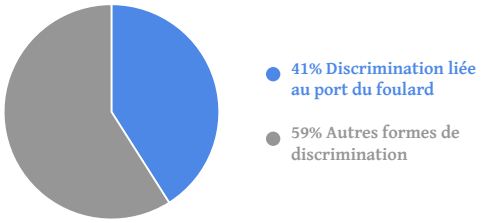

Par ailleurs, les faits documentés relèvent plus fréquemment d'actes commis par des personnes morales (53 %) que par des personnes physiques (47 %), et se produisent majoritairement dans des espaces publics ou institutionnels, mettant en évidence la persistance de formes de racisme institutionnel.

Répartition des actes racistes par type d'auteur

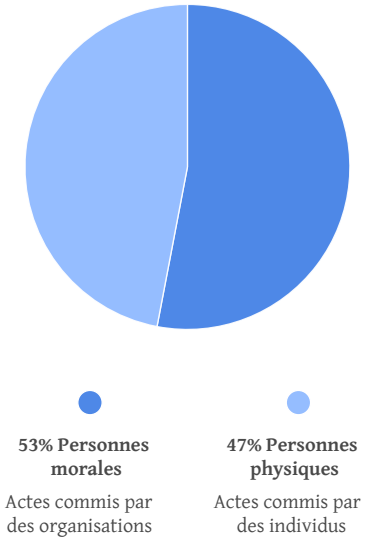

Ces données rendent compte d'une partie significative des activités du CCIE en matière de recueil de signalements, de veille et d'accompagnement juridique et psychologique des personnes concernées.

Renforcement de l'action européenne

Au-delà de la collecte de signalements, l'année 2025 a été marquée par un renforcement significatif des activités du CCIE en matière de recherche, de sensibilisation, de formation et de coopération européenne et internationale. Dans le cadre de programmes européens, le CCIE a notamment développé un travail spécifique sur la documentation de la haine, y compris dans les environnements numériques, en s'appuyant sur des outils de collecte et d'analyse de données fondés sur des éléments probants, notamment ceux de l'Observatoire européen de la haine en ligne.

Parallèlement, le pôle international du CCIE a participé à 28 événements organisés en Europe, en partenariat avec des institutions publiques, des universités et des organisations de défense des droits fondamentaux. Ces échanges ont contribué à structurer un réseau transnational d'acteurs engagés dans la lutte contre le racisme anti-musulman et à renforcer la portée européenne des actions menées.

Dans cette dynamique, le CCIE a joué un rôle moteur dans la création d'EQUITAS [1], une coalition européenne réunissant des organisations de la société civile engagées dans la lutte contre le racisme anti-musulman. Cette initiative vise à renforcer la coopération transnationale, la mutualisation des outils et la production de données comparables afin de mieux documenter les discriminations et d'en améliorer la prévention à l'échelle européenne.

EQUITAS développe une approche intégrée articulée autour de quatre axes complémentaires : l'assistance juridique aux victimes de discriminations, la sensibilisation et l'éducation, le plaidoyer en faveur de politiques publiques plus protectrices, et la recherche à travers la production de rapports et d'analyses. Dans ce cadre, une application numérique dédiée a été développée afin de permettre le signalement sécurisé de discours de haine et d'actes islamophobes, y compris dans des espaces de communication non publics, ainsi qu'un accès à une veille quotidienne sur les manifestations de la haine anti-musulmane dans plusieurs pays de l'Union européenne.

Les actions menées dans le cadre d'EQUITAS s'inscrivent en complémentarité avec les projets portés par le CCIE, notamment en matière de prise en charge psychologique des victimes, de production de contenus culturels et documentaires, de sensibilisation dans les domaines de l'éducation et du sport, de formation de partenaires européens et de développement de recherches comparatives à l'échelle européenne.

1 https://equitas.site

Enfin, le CCIE inscrit son action dans une dynamique de coopération internationale en étant membre actif de plusieurs réseaux et coalitions, parmi lesquels ENAR (*European Network Against Racism*), ENORB (*European Network on Religion and Belief*), CCAN (*Christchurch Call Advisory Network*), ainsi qu'EQUITAS. Cette inscription dans des cadres de coopération structurés permet de renforcer l'impact des actions menées, d'assurer une meilleure circulation des bonnes pratiques et de contribuer à une réponse coordonnée face aux phénomènes de racisme et de discrimination à échelle européenne. Le CCIE est ainsi mobilisé par des partenaires associatifs et institutionnels dans le cadre de formations et d'actions de sensibilisation portant sur les enjeux liés à l'islamophobie dans plusieurs pays européens.

La haine en ligne : une priorité renforcée dans la lutte contre le racisme

Dans le cadre de ses activités de suivi et d'analyse des discours de haine en ligne, le CCIE a eu accès, en 2025, à la plateforme numérique de l'Observatoire européen de la haine en ligne (EOOH). Ce dispositif, soutenu par l'Union européenne, vise à renforcer la connaissance des dynamiques de production et de diffusion des discours haineux sur les principales plateformes numériques, notamment X, 4chan, Gab, Telegram, YouTube, Facebook, Instagram, TikTok, 9GAG, Threads et Bluesky.

Initialement conçue comme un outil de repérage, d'identification et de signalement des contenus haineux (sexisme, islamophobie, antisémitisme, haine à l'égard des personnes migrantes, entre autres), la plateforme permet également une observation systématique et en temps réel des thématiques récurrentes, des rhétoriques mobilisées et des mécanismes de circulation des discours de haine dans les espaces numériques.

Données analysées (2017–2026)

Les données analysées couvrent la période du 13 novembre 2017 au 26 janvier 2026 et reposent sur un corpus de 14 899 598 publications, parmi lesquelles 2 472 514, soit 16,6 %, ont été qualifiées de « toxiques[1] » selon les critères de la plateforme. La majorité des contenus analysés provient de Twitter (72 %), suivie de YouTube (21 %) et de TikTok (3 %). Les langues les plus représentées sont l'anglais (52 %), l'arabe (16 %) et le français (10 %). La thématique religieuse est identifiée dans 81 % des contenus qualifiés de toxiques, tandis que 37 % d'entre eux comportent des éléments de violence explicite. Pour l'année 2025, les messages rédigés dans des langues européennes et présentant un niveau de toxicité moyen à élevé se comptent par plusieurs milliers par jour. Des variations significatives sont observées en lien avec l'actualité, certains événements donnant lieu à des pics journaliers pouvant atteindre jusqu'à 39 770 messages toxiques.

1 Selon l'EOOH, la **toxicité** désigne l'emploi de langage haineux ou problématique issu des réseaux sociaux, mesuré à l'aide de lexiques où chaque terme est validé par des locuteurs natifs pour définir sa catégorie (comme le sexisme ou le racisme) et son niveau de gravité.

Analyse thématique des messages à forte toxicité

L'analyse croisée des thématiques associées aux messages à forte toxicité met en évidence des corrélations structurantes entre plusieurs registres discursifs. Lorsqu'un message est classé comme relevant du racisme, il contient des références à la religion dans 32,63 % des cas, ce qui constitue la co-occurrence la plus élevée observée dans le corpus analysé. Ces résultats indiquent que les références religieuses occupent une place centrale dans les mécanismes de racialisation à l'œuvre dans les discours haineux, conformément aux dynamiques mises en évidence par la littérature scientifique existante. Les messages comportant des expressions de violence sont également majoritairement associés à la thématique religieuse (26,62 %). Par ailleurs, les thématiques politiques apparaissent de manière significative, 17,59 % des contenus violents étant liés à des discours de nature politique. L'analyse fait ainsi apparaître des zones de recoupement notables entre racisme, violence et discours politiques, suggérant l'existence de dynamiques discursives interdépendantes. Cette configuration indique que les discours islamophobes s'inscrivent dans des mécanismes spécifiques de racialisation, au sein desquels la référence à la religion est fréquemment mobilisée comme vecteur de stigmatisation. Elle souligne également la pertinence d'approches intersectionnelles pour analyser l'articulation entre racisme, sexisme et discours politiques dans les environnements numériques.

Exemples d'une petite partie des messages haineux pris sur une seule journée.

Circulation médiatique et impacts sociaux

Les données quantitatives ne permettent pas, à elles seules, de saisir l'ensemble des mécanismes de diffusion des discours haineux. Les signalements recueillis mettent notamment en évidence la circulation virale d'extraits issus de programmes télévisés, largement relayés sur les réseaux sociaux, qui contribuent à l'amplification de discours stigmatisants à l'égard des personnes de confession musulmane. Les informations collectées via la plateforme EQUITAS suggèrent que ces discours s'inscrivent fréquemment dans des dynamiques de harcèlement ciblé. Les personnes concernées font état d'impacts durables sur les plans psychologique et social. Les discours diffusés en ligne et relayés par certains contenus médiatiques apparaissent ainsi susceptibles de produire des effets concrets au-delà du cadre strictement numérique.

Ces éléments mettent en évidence le caractère structurel de la haine en ligne visant les personnes présumément musulmanes. Ce phénomène ne peut être appréhendé uniquement au prisme des dispositifs de modération technique. Si les plateformes numériques contribuent à la visibilité et à l'amplification de ces discours, elles révèlent également des formes de violence symbolique préexistantes dans l'espace social. Dans ce contexte, les constats issus de l'analyse soulignent l'intérêt de renforcer la documentation systématique de ces pratiques, y compris dans leurs formes les moins visibles, telles que le harcèlement intervenant dans des espaces de communication privés. C'est dans cette perspective que s'inscrit la plateforme EQUITAS et son *online hate tracker*, dont l'objectif est de contribuer à une meilleure compréhension du phénomène et d'éclairer l'élaboration de réponses adaptées en matière de prévention, de suivi et de prise en charge.

Cartographie de l'islamophobie en Europe : tendances européennes en 2025

Les onze études de cas présentées dans cette section illustrent des tendances structurelles communes à l'échelle européenne, dans un contexte marqué par une banalisation croissante de l'islamophobie et une droitisation progressive de la scène politique européenne. Loin de constituer des situations isolées ou exceptionnelles, ces cas nationaux reflètent des dynamiques convergentes qui traversent l'ensemble de l'espace européen, bien que leurs manifestations varient selon les cadres juridiques, politiques et historiques propres à chaque pays.

Dans de nombreux contextes, l'islamophobie tend à se normaliser dans les discours publics, les pratiques institutionnelles et certaines politiques publiques, souvent au nom de la sécurité, de l'identité, des valeurs nationales ou de la cohésion sociale reprenant l'idée d'un "ennemi intérieur" et/ou la théorie du "grand remplacement". Cette évolution s'inscrit dans un environnement politique de plus en plus polarisé, où la montée des forces conservatrices et d'extrême droite contribue à légitimer des représentations stigmatisantes de l'islam et des musulmans, y compris au sein de discours gouvernementaux ou de politiques présentées comme techniquement *neutres*. Cette prétention à la *normalité* de la culture du groupe majoritaire occulte la dimension située des demandes d'assimilation de plus en plus exigeantes des citoyens musulmans, dans une société européenne pourtant de plus en plus globalisée et cosmopolite. En ce sens, des propos tels que : "A bas le voile !"[1] ou "l'islamophobie n'est plus une option, c'est un devoir"[2] de la part de représentants gouvernementaux ne semblent pas déclencher d'outrage majeur au sein de la société civile et des institutions, témoignant d'une banalisation importante de l'islamophobie dans les discours publics.

Les pays étudiés dans ce rapport ne sont pas abordés comme de simples cas nationaux, mais comme des observatoires de tendances européennes plus larges : sécuritisation des politiques publiques, restriction différenciée des libertés religieuses, hiérarchisation des discriminations, banalisation de la suspicion à l'égard des populations musulmanes et affaiblissement des mécanismes de protection effective des droits fondamentaux.

Celui-ci se matérialise notamment par la répression et/ou une absence de moyens déployés en direction des organisations de la société civile de défense des droits et de lutte contre les inégalités. Ensemble, ces études de cas permettent de saisir comment l'islamophobie contemporaine se déploie à travers des registres variés, qu'ils soient juridiques, politiques, administratifs et discursifs, tout en participant à une dynamique européenne plus générale.

Cette approche comparative vise ainsi à mettre en lumière les logiques communes qui structurent aujourd'hui les formes contemporaines de l'islamophobie en Europe, et à nourrir une réflexion collective sur les réponses institutionnelles nécessaires pour y faire face.

1 Propos tenus par le ministre français de l'Intérieur, Bruno Retailleau, le 26 mars 2025 :Politique. « Vive le sport et à bas le voile » dans quel contexte Bruno Retailleau a-t-il prononcé cette phrase ?

2 Propos tenus par Sylvia Orriols, maire de la commune de Ripoll et parlementaire espagnole, le 3 juillet 2024: https://www.20minutos.es/noticia/5527748/0/denuncian-alcaldesa-ripoll-lider-extrema-derecha-alianca-catalana-silvia-orriols-por-delitos-odio-los-migrantes/

Autriche : une islamophobie alimentée par les discours publics

Dokustelle Austria

En Autriche, le racisme antimusulman constitue un phénomène structurel, fortement influencé par les dynamiques politiques, médiatiques et sociétales. Cette section s'appuie sur la contribution de *Dokustelle Austria (The Documentation and Counselling Center Islamophobia and Anti-Muslim Racism)*, organisation partenaire du CCIE, active depuis plus de dix ans dans la documentation des actes de racisme antimusulman, l'accompagnement des personnes concernées et le plaidoyer antiraciste.

En juin 2025, Dokustelle Austria a publié son dixième rapport annuel, portant sur les incidents documentés en 2024. Au total, 1 336 cas de racisme antimusulman ont été enregistrés au cours de l'année. Ces incidents concernent aussi bien des personnes musulmanes que des individus perçus comme tels, et incluent des faits commis hors ligne ainsi que des contenus en ligne identifiés à travers un monitoring systématique.

L'analyse repose sur une approche intersectionnelle qui considère le racisme comme un phénomène structurel inscrit dans une société dominée par des normes majoritaires. Cette méthodologie permet de prendre en compte les formes multiples et imbriquées de discrimination affectant les personnes concernées. Une augmentation significative des signalements a été observée en août et septembre 2024, période directement liée aux élections du Conseil national autrichien. Comme les années précédentes, les campagnes électorales ont eu un impact mesurable sur les expériences quotidiennes des musulmans et des personnes perçues comme musulmanes.

L'analyse des cas montre que les insultes et les discriminations ouvertes dans l'accès à l'emploi, au logement et à l'éducation sont plus fréquemment rapportées durant cette période. Les femmes musulmanes sont particulièrement touchées, notamment dans le système de santé, où elles font état de stéréotypisation fondée sur l'apparence, de dévalorisation et d'un manque de prise au sérieux.

Les données font également apparaître une augmentation des messages de haine ciblant des organisations musulmanes. Dokustelle Austria a elle-même été de plus en plus visée par des propos haineux par courrier électronique et sur les réseaux sociaux en 2025, suggérant un lien entre la visibilité du travail antiraciste et l'intensification des réactions hostiles.

Dans l'espace numérique, 996 incidents de racisme antimusulman ont été documentés en 2025. Si les chiffres sont restés relativement stables en début d'année, une hausse marquée a été observée à partir de juin. En septembre, 196 incidents ont été recensés, représentant 19,8 % du total annuel. Cette augmentation est mise en relation avec des évolutions politiques et sociétales, notamment la campagne pour les élections européennes, marquée par des discours hostiles à l'islam et à l'immigration portés par des acteurs populistes de droite. Des cadres discursifs tels que « l'islamisation » ont dominé le débat public et contribué à l'intensification du racisme dirigé envers les musulmans.

La couverture médiatique de la guerre à Gaza a constitué un facteur supplémentaire, dans un contexte où les musulmans ont été de plus en plus associés à la violence et à l'extrémisme. Dans les environnements numériques, ces discours se traduisent rapidement par des propos haineux, des menaces et des appels à la violence. La concentration des cas à la fin de l'été et au début de l'automne doit ainsi être comprise dans le cadre d'un climat politique et médiatique d'hostilité ouverte.

Sur une période de dix ans, Dokustelle Austria a documenté plus de 9 000 incidents de racisme antimusulman. Ces chiffres, bien qu'importants, ne représentent qu'une partie de réalités marquées par la discrimination structurelle, les campagnes politiques stigmatisantes, les mesures juridiques restrictives et les représentations médiatiques hostiles. Les données mettent en évidence des structures racistes persistantes qui interrogent l'appartenance sociale, les corps, les pratiques religieuses et la légitimité des musulmans et des personnes perçues comme musulmanes dans la société autrichienne.

Belgique : la hiérarchisation institutionnelle des discriminations et l'ineffectivité du droit en matière de lutte contre l'islamophobie

En 2025, en Belgique, des mesures répressives et des projets de loi ont été élaborés à différents niveaux dans le but de faire taire les mouvements de contestation sociale et les voix critiques. La plupart de ces mesures visaient initialement spécifiquement les musulmans, avant d'être étendues à d'autres groupes et à l'ensemble de la société civile. Un facteur important dans ce contexte est le génocide à Gaza, ainsi que la résistance pro-palestinienne et la large solidarité qu'elle suscite au sein d'une grande partie de la population belge.

Unia, l'organisme belge de promotion de l'égalité, a indiqué en 2024[1] que 9 plaintes sur 10 liées à la religion concernent des personnes musulmanes, 80 des 137 dossiers relatifs à l'islam en 2024 portant sur le port du foulard, le plus souvent en lien avec le recrutement.

1 https://www.unia.be/files/Rapport-chiffres-2024_FR_final.pdf

Néanmoins, le cas belge met en lumière une configuration spécifique de l'islamophobie, qui ne s'exprime pas principalement par l'absence de normes juridiques, mais par une mise en œuvre profondément inégale du droit anti-discrimination. En Belgique, l'arsenal légal en matière de lutte contre les discriminations est reconnu comme l'un des plus complets d'Europe. Pourtant, les données empiriques disponibles montrent que cette robustesse normative ne se traduit pas par une protection effective et équitable des personnes discriminées, en particulier lorsque les discriminations sont liées à l'origine, aux convictions religieuses ou à leur intersection.

Une étude menée par Julie Ringelheim, Olivier Struelens et Jogchum Vrielink, fondée sur onze années de jurisprudence en matière de droit du travail, met en évidence un constat central : malgré l'existence du droit, les discriminations persistent massivement dans l'emploi, tandis que le nombre de plaintes judiciarisées, le taux de poursuites et les condamnations effectives demeurent extrêmement faibles au regard de l'ampleur du phénomène.2 Plus encore, cette recherche révèle une hiérarchisation marquée dans le traitement judiciaire des discriminations, selon les critères invoqués. Certaines formes de discrimination font l'objet d'un engagement institutionnel nettement plus fort que d'autres, tant dans la prise en charge des dossiers que dans l'issue des procédures.

Les résultats sont particulièrement frappants lorsque l'on compare les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle à celles liées à l'origine ou aux convictions religieuses. Bien que les législations protégeant l'orientation sexuelle aient été adoptées plus tardivement, elles sont aujourd'hui beaucoup plus efficacement appliquées. Les plaignant·es obtiennent plus fréquemment des décisions favorables, et les poursuites ont davantage de chances d'aboutir. Ce décalage ne peut être expliqué par des différences intrinsèques de gravité ou de preuve, mais renvoie à une réalité politique plus profonde : l'effectivité du droit dépend largement de la volonté institutionnelle et sociale de combattre certaines discriminations plutôt que d'autres.

Cette hiérarchisation est particulièrement visible dans le traitement des discriminations liées aux convictions religieuses, et notamment celles touchant les femmes musulmanes portant le foulard. Les organisations de terrain actives dans la défense de ces droits rapportent de manière récurrente que certaines institutions publiques chargées de lutter contre les discriminations, adopteraient une politique de sélection très restrictive des dossiers.

Les cas pris en charge seraient prioritairement ceux présentant une forte probabilité de succès juridique, au détriment de situations pourtant juridiquement fondées mais plus complexes ou politiquement *sensibles*. Or, aucune donnée publique ne permet d'évaluer précisément la proportion de plaintes effectivement retenues par ces institutions, ce qui pose un problème majeur de transparence et empêche toute évaluation rigoureuse de l'accès réel à la justice pour les personnes discriminées.

Les conséquences de cette sélection sont multiples. D'une part, elle ralentit la production de jurisprudence sur les discriminations liées aux convictions religieuses, contribuant à maintenir des taux de réussite extrêmement bas dans ces contentieux. D'autre part, elle transfère le coût humain, psychologique et financier des procédures sur les victimes elles-mêmes. Les personnes dont les dossiers ne sont pas pris en charge se retrouvent contraintes d'engager seules des actions judiciaires longues, coûteuses et éprouvantes, lorsqu'elles ne sont pas découragées en amont. Pourtant, les retours de terrain montrent que nombre de ces procédures menées sans soutien institutionnel aboutissent à des décisions favorables, confirmant a posteriori la solidité juridique de dossiers initialement écartés.

Ce fonctionnement produit un double effet pervers. Il limite artificiellement les statistiques de réussite en ne conservant que les dossiers jugés « gagnables », et il contribue simultanément à l'invisibilisation d'une part massive des discriminations structurelles, en particulier celles qui concernent les convictions religieuses et les appartenances racialisées. Ce qui apparaît dans les chiffres officiels ne reflète ainsi qu'une fraction du phénomène réel, laissant dans l'ombre une « partie immergée » constituée de renoncements, d'abandons et de combats individuels menés sans appui institutionnel.

Le cas belge montre ainsi que l'ineffectivité relative des lois anti-discrimination ne relève pas principalement de lacunes techniques du droit, mais de choix politiques implicites, y compris *au sein* des institutions chargées de garantir l'égalité. Ces choix concernent la priorisation des discriminations jugées défendables, la sélection des combats soutenus publiquement et la définition tacite de ce qui mérite — ou non — un investissement institutionnel. Tant que cette hiérarchisation restera invisible, non questionnée et non corrigée, la promesse d'égalité devant la loi demeurera largement discursive pour les personnes les plus exposées à l'islamophobie et aux discriminations racialisées.

Danemark : La conditionnalisation des droits des musulmans au Danemark après octobre 2023

CEDA

Les données collectées par le CEDA (*Center for Muslimers Rettigheder in Denmark*), partenaire officiel du CCIE, mettent en lumière une transformation profonde du régime de droits appliqué aux musulmans au Danemark. Loin de se limiter à une augmentation ponctuelle d'actes hostiles, le rapport documente un processus de conditionnalisation des droits, dans lequel l'accès effectif à la sécurité, à l'égalité, à la liberté d'expression et à la participation civique devient dépendant de la conformité religieuse, culturelle et politique des individus musulmans. Cette dynamique s'est fortement intensifiée à la suite de la guerre menée par Israël contre Gaza à partir d'octobre 2023, dans un contexte de polarisation politique et de criminalisation croissante de la solidarité pro-palestinienne.

Fondée sur une étude en méthodes mixtes, incluant 172 réponses à un questionnaire ainsi que de nombreux témoignages qualitatifs, l'analyse montre que les musulmans au Danemark ne sont pas seulement exposés à davantage d'hostilité sociale, mais qu'ils sont progressivement placés dans une position de "citoyens sous surveillance", dont les droits sont soumis à des attentes spécifiques de loyauté, de silence ou de visibilité contrôlée. Le rapport établit un lien clair entre la visibilité religieuse et politique et l'exposition à des sanctions sociales, institutionnelles et parfois juridiques.

Les données quantitatives révèlent que la visibilité musulmane, notamment le port du hijab, de l'abaya ou de la barbe, est associée à un risque accru d'incidents islamophobes. Les femmes musulmanes, en particulier celles qui portent le hijab, apparaissent comme les plus exposées. Ces résultats montrent que l'égalité formelle devant la loi ne se traduit pas par une égalité réelle dans l'espace public : l'exercice visible de la liberté religieuse devient un facteur de vulnérabilité, ce qui constitue en soi une restriction indirecte du droit à la liberté de religion. Les incidents se produisent majoritairement dans les espaces publics, mais aussi de manière massive en ligne, Facebook étant identifié comme la plateforme la plus propice à la diffusion de discours haineux.

Un constat central du rapport réside dans le très faible taux de signalement des actes islamophobes, lesquels sont souvent banalisés, y compris par les victimes elles-mêmes. Seul un cas sur quatorze a été signalé à la police. Cette sous-déclaration n'est pas interprétée comme un manque de connaissance du droit, mais comme le symptôme d'une perte structurelle de confiance dans la capacité de l'État à protéger les musulmans sur un pied d'égalité. Cette défiance est renforcée par l'absence prolongée de données officielles : la Police nationale danoise (*Rigspolitiet*) n'a publié aucune statistique sur les crimes de haine pour les années 2023, 2024 et 2025. Les données les plus récentes disponibles, datant de 2022, faisaient état de 50 crimes de haine à motivation religieuse visant des musulmans, représentant 10 % des crimes de haine à caractère religieux enregistrés cette année-là. Ce silence statistique reflète une forme d'inattention des pouvoirs publics.

L'analyse qualitative montre que cette conditionnalisation des droits s'étend aux sphères les plus fondamentales de la vie sociale, en particulier pour les enfants. Le rapport documente une exposition croissante des enfants musulmans à la haine, soit comme victimes directes, soit comme témoins d'agressions visant leurs parents. Les écoles, les transports publics et les bibliothèques apparaissent comme des espaces où la protection des enfants musulmans n'est plus garantie de manière effective. Lorsque des acteurs d'extrême droite manifestent devant des écoles ou des mosquées, les réponses policières décrites consistent souvent à demander aux familles d'éviter les lieux ou de modifier leurs trajets, déplaçant ainsi la responsabilité de la sécurité des autorités vers les victimes. Ce glissement constitue une forme de renoncement implicite à l'égalité de protection.

Plusieurs incidents analysés dans le rapport illustrent de manière particulièrement claire cette logique de droits conditionnels. L'attaque survenue le 2 mars 2024 à la mosquée WAKF/DIT à Copenhague, après six jours de harcèlement signalé sans intervention policière adéquate, montre comment la protection du droit fondamental à la liberté de culte peut devenir contingente. Le cadrage policier et médiatique ultérieur, suggérant un conflit interne malgré la connaissance d'une menace externe armée, a contribué à exposer davantage la communauté musulmane à la stigmatisation et à la haine publique. La défaillance institutionnelle ne se limite donc pas à une inaction, mais participe activement à la production d'un climat d'insécurité légitimé.

Cette conditionnalisation se manifeste également dans le domaine de l'emploi. Les propositions politiques visant les ressortissants de pays MENAPT, notamment le relèvement du seuil salarial pour les permis de travail de 514 000 à 650 000 couronnes danoises, instaurent des barrières différenciées à l'accès au marché du travail sur la base de catégories ethno-géographiques étroitement associées à l'islam. De manière encore plus explicite, le plan de « rapatriement » présenté en août 2024 par le parti Nye Borgerlige vise à rendre « difficile d'être musulman au Danemark », assumant ainsi une logique où le droit de résider, de travailler et de pratiquer sa religion devient conditionnel à une conformité idéologique et culturelle définie par la majorité.

Dans les milieux professionnels, le rapport de CEDA, basé sur des données collectées en 2024, montre que la liberté d'expression des musulmans et de leurs alliés est de plus en plus restreinte, en particulier concernant la Palestine. Des interdictions ciblées de symboles palestiniens, comme le keffieh, ou des sanctions professionnelles liées à l'expression de solidarité illustrent une application sélective des normes de neutralité. La liberté d'expression, pourtant protégée par la Constitution danoise et la Convention européenne des droits de l'homme, devient ainsi un droit conditionnel pour les musulmans.

Le champ éducatif constitue un autre espace clé de cette conditionnalisation. La décision rendue en février 2024 par l'Agence nationale danoise pour l'éducation et la qualité (STUK), validant l'exclusion d'une élève musulmane de 11 ans pour port du hijab, montre comment des notions telles que « liberté » et « démocratie » sont interprétées de manière à exclure certaines expressions religieuses. L'enquête menée auprès de 1 568 élèves par l'Institut danois des droits humains et Børns Vilkår révèle par ailleurs que les élèves issus de minorités ethniques, dont beaucoup sont musulmans, subissent un harcèlement massif et un manque de soutien institutionnel. L'accès à un environnement scolaire sûr et égalitaire apparaît ainsi comme non garanti pour les enfants musulmans.

Sur le plan politique et discursif, l'introduction du concept de « frérisme» (*broderisme*)par Frederik Vad marque une étape supplémentaire dans la conditionnalisation des droits. En suggérant que l'intégration ne se mesure plus par le respect des lois, l'emploi ou l'éducation, mais par l'absence de religiosité ou de mobilisation politique jugée suspecte, ce discours redéfinit les critères d'appartenance civique. Le soutien explicite de la Première ministre Mette Frederiksen à cette approche contribue à institutionnaliser une suspicion durable envers les musulmans, présentés comme des citoyens potentiellement déloyaux.

Le rapport conclut que le Danemark évolue vers un système dans lequel les musulmans ne bénéficient plus pleinement d'un régime de droits universels et inconditionnels. La protection contre la violence, la liberté religieuse, la liberté d'expression, l'égalité devant la loi et même la sécurité des enfants deviennent dépendantes de comportements jugés acceptables par la majorité politique et culturelle. Cette évolution constitue une rupture avec les principes fondamentaux de l'État de droit et crée les conditions d'une démocratie à deux vitesses. Sans changement structurel, le rapport avertit que l'islamophobie au Danemark continuera de se normaliser non seulement comme attitude sociale, mais comme "principe implicite de gouvernance", dans lequel les musulmans sont tolérés à condition de rester invisibles, silencieux et politiquement inoffensifs.

Espagne : Ripoll comme laboratoire de l'islamophobie institutionnelle

Salma Amazian

En 2025, l'Espagne offre un exemple particulièrement éclairant de l'islamophobie en tant que politique d'État, dont les manifestations les plus visibles s'observent à l'échelle locale. Le cas de Ripoll, en Catalogne, constitue à cet égard un laboratoire emblématique de l'institutionnalisation de l'islamophobie, permettant de saisir de manière concrète comment des discours racialisants et sécuritaires se traduisent en pratiques administratives, juridiques et politiques qui affectent directement les droits des populations musulmanes.

Depuis juin 2023, la municipalité de Ripoll est gouvernée par Aliança Catalana, une formation d'extrême droite indépendantiste dirigée par Sílvia Orriols, qui détient six des dix-sept sièges du conseil municipal. La trajectoire politique de la maire est étroitement liée aux attentats de Barcelone et de Cambrils d'août 2017, perpétrés par de jeunes hommes ayant grandi à Ripoll.

En mobilisant la colère locale et le sentiment d'abandon institutionnel qui ont suivi ces attaques, Orriols a construit un discours fusionnant nationalisme catalan radical et islamophobie explicite. Elle s'est publiquement revendiquée comme « islamophobe », affirmant que « l'islamophobie est un devoir », et a régulièrement mobilisé des références raciales pour définir l'identité catalane. En 2024, elle déclarait ainsi que « avec tant d'Andalous et tant de musulmans, personne ne parlera catalan en Catalogne », reprenant explicitement la théorie du « grand remplacement ».

Ces prises de position idéologiques se traduisent par une gouvernance municipale concrète fondée sur la restriction des droits et la stigmatisation ciblée des populations musulmanes ou perçues comme telles. À Ripoll, l'accès au registre municipal, condition préalable à l'ouverture de droits fondamentaux tels que la santé ou l'éducation, est entravé par l'instauration de procédures de vérification préalable qui peuvent retarder l'inscription jusqu'à trois mois, en contradiction avec le cadre légal existant.

Dans le même temps, la municipalité a censuré une affiche représentant une jeune fille voilée, accusée de « normaliser la misogynie islamique ». Cette décision a donné lieu à des poursuites contre au moins trois habitants ayant affiché le visuel, avec des sanctions financières comprises entre 750 et 3 000 euros, et s'est accompagnée de la fermeture temporaire d'un centre social (La Metxa), considéré par les autorités municipales comme un « risque pour la sécurité et la coexistence ».

Parallèlement, Ripoll est devenue un espace d'expérimentation de mesures symboliques visant à restreindre la visibilité de l'islam dans l'espace public. En février 2025, la maire a proposé d'interdire le port du voile islamique dans l'ensemble des écoles publiques de la commune, ainsi que le niqab dans l'espace public, tout en envisageant l'organisation de consultations citoyennes sur l'ouverture de mosquées. Si certaines de ces propositions n'ont pas encore été traduites en normes juridiques contraignantes, leur portée politique est considérable. Selon le Baromètre d'opinion politique du Centre d'études d'opinion (CEO) de juillet 2025, Aliança Catalana obtiendrait entre dix et onze sièges au Parlement catalan en cas d'élections, indiquant que ce modèle de gouvernance islamophobe locale tend à se normaliser et à se projeter au-delà du cadre municipal.

L'expérience de Ripoll ne constitue toutefois pas une exception isolée. Elle s'inscrit dans une dynamique nationale plus large marquée par une droitisation du champ politique espagnol et par la normalisation de discours sécuritaires et islamophobes. Depuis l'entrée de Vox dans les institutions en 2018, l'islamophobie s'est imposée comme un axe structurant du débat public, influençant non seulement l'extrême droite mais également des formations de centre et de centre-gauche, dans un contexte de concurrence électorale.

Cette convergence politique s'opère dans un cadre institutionnel qui refuse toujours de reconnaître l'islamophobie comme une forme spécifique de racisme, celle-ci n'apparaissant en droit espagnol que comme une circonstance aggravante au sein des crimes de haine. L'absence de dispositifs statistiques spécifiques et de politiques publiques dotées de moyens suffisants contribue ainsi à invisibiliser la dimension structurelle et institutionnelle du phénomène.

Depuis l'entrée de Vox dans les institutions en 2018, l'islamophobie s'est imposée comme un axe structurant du débat public, influençant non seulement l'extrême droite mais également des formations de centre et de centre-gauche, dans un contexte de concurrence électorale. Cette convergence politique s'opère dans un cadre institutionnel qui refuse toujours de reconnaître l'islamophobie comme une forme spécifique de racisme, celle-ci n'apparaissant en droit espagnol que comme une circonstance aggravante au sein des crimes de haine. L'absence de dispositifs statistiques spécifiques et de politiques publiques dotées de moyens suffisants contribue ainsi à invisibiliser la dimension structurelle et institutionnelle du phénomène.

Dans ce contexte, d'autres municipalités ont mis en œuvre des politiques similaires, bien que moins médiatisées. À Jumilla, en Murcie, une coalition municipale entre le Parti populaire et Vox a adopté en juillet 2025 une motion restreignant l'usage des équipements publics pour les célébrations religieuses. Présentée sous couvert de neutralité ou de laïcité, cette mesure affecte directement la communauté musulmane et illustre la manière dont l'islamophobie s'institutionnalise à travers des normes apparemment générales mais aux effets discriminatoires ciblés.

L'été 2025 a également été marqué par une escalade de violences racistes et islamophobes, révélant l'articulation entre discours politiques, pratiques institutionnelles et violences collectives. À Torre Pacheco, en Murcie, une vague d'agressions, de destructions de commerces, de vandalisme et d'incendies s'est déployée entre le 6 et le 22 juillet. Ces violences ont été massivement amplifiées sur les réseaux sociaux, où l'Observatoire espagnol du racisme et de la xénophobie a recensé plus de 138 000 messages à caractère haineux, avec un pic de 33 046 messages le 12 juillet, jour de manifestations dans la commune. L'analyse de ces contenus montre que 91 % d'entre eux visaient des personnes d'origine nord-africaine, illustrant l'association racialisée et automatique entre islam, immigration et altérité dans le contexte espagnol. Quelques jours plus tard, le 11 juillet 2025, l'incendie volontaire d'une mosquée à Piera, près de Barcelone, a renforcé le climat de peur et d'insécurité, conduisant de nombreuses familles musulmanes à se replier dans leurs domiciles par crainte d'agressions. Ceci s'inscrit en outre dans un contexte national particulier où les musulmans ont historiquement déjà connu des formes de discriminations, de violences et d'expulsions et font donc réveiller des peurs anciennes.

Les effets de cette islamophobie institutionnelle et sociale se manifestent également de manière aiguë dans le champ éducatif et dans les trajectoires quotidiennes, en particulier pour les femmes musulmanes. En 2025, plusieurs établissements de la Communauté de Madrid, notamment à Parla, ont interdit le port du hijab par le biais de règlements internes, suscitant des mobilisations d'élèves. Les données disponibles indiquent que six musulmanes sur dix ont été exclues d'offres d'emploi pour avoir refusé d'enlever leur voile lors d'entretiens professionnels, tandis que sept musulmanes sur dix ont essuyé des refus de location en raison de discriminations. Par ailleurs, six musulmanes sur dix déclarent que leur intimité n'est pas respectée ou rapportent des mauvais traitements lors de consultations médicales, révélant l'extension de la discrimination à des sphères sanitaires.

Enfin, la sécuritisation des populations musulmanes constitue un autre pilier central de l'islamophobie d'État en Espagne. Le cas de l'influenceur Nordin Workout, suivi par plus de 500 000 personnes sur différentes plateformes numériques, est à cet égard particulièrement révélateur. Arrêté le 7 février 2025 à Leganés dans le cadre d'une vaste opération antiterroriste, placé en détention provisoire pendant trois mois et largement présenté par les médias comme un « influenceur djihadiste », il a finalement bénéficié d'un classement sans suite le 9 août 2025, faute de preuves.

Les accusations reposaient notamment sur l'utilisation de chants religieux dans ses vidéos de sport et sur ses publications religieuses en ligne. Au-delà de l'issue judiciaire, cette affaire a contribué à renforcer l'association entre visibilité religieuse musulmane, expression numérique et suspicion terroriste, envoyant un message dissuasif à l'ensemble des communautés musulmanes quant aux coûts de la visibilité publique.

En plaçant le cas de Ripoll au centre de l'analyse et celui de Nordin Workout, il apparaît clairement que l'islamophobie en Espagne ne relève ni de dérapages ponctuels ni de pratiques marginales, mais d'un schéma structuré de gouvernement. Les politiques municipales, les dispositifs sécuritaires, les restrictions éducatives et les violences symboliques et matérielles s'articulent dans un continuum de criminalisation, de racialisation et de sécuritisation de la population musulmane. L'échelon local, loin d'être périphérique, joue ici un rôle central dans la normalisation et la diffusion de l'islamophobie institutionnelle à l'ensemble du champ politique et administratif.

Salma Amazian est une chercheuse et militante antiraciste spécialisée dans l'analyse de l'islamophobie, du racisme institutionnel et des politiques publiques en Espagne. Elle collabore avec des organisations de la société civile et des réseaux de recherche européens, et a contribué à des travaux de référence sur les dynamiques locales de l'islamophobie.

Finlande : un paradoxe nordique entre cadre juridique protecteur et intensification de l'islamophobie

Sumeera Hassan

Le cas finlandais illustre de manière particulièrement frappante les tensions qui traversent aujourd'hui plusieurs sociétés européennes : un cadre juridique et institutionnel formellement robuste en matière de lutte contre les discriminations coexiste avec une intensification documentée de l'islamophobie, tant dans les pratiques sociales que dans le débat public.

Sur le plan institutionnel, la Finlande dispose d'un arsenal juridique solide. La Constitution garantit la liberté de religion et interdit explicitement toute discrimination, tandis que la loi sur la non-discrimination prohibe les discriminations fondées notamment sur la religion, l'origine ethnique ou la nationalité dans l'emploi, l'éducation, le logement et l'accès aux services. Ces engagements ont été réaffirmés par l'adoption, en 2024, d'un plan gouvernemental de lutte contre le racisme et de promotion de l'égalité. Toutefois, les données disponibles montrent un écart croissant entre ces principes et les réalités vécues par les populations musulmanes.

Les statistiques officielles révèlent une hausse continue et désormais un record des crimes de haine. Pour la seule année 2025, la police finlandaise a enregistré 1 808 infractions présumées motivées par la haine, soit une augmentation de plus de 12 % par rapport à l'année précédente, le niveau le plus élevé depuis le début du suivi statistique en 2008. Si la majorité de ces infractions sont classées sous le motif de l'origine ethnique ou nationale, les sources institutionnelles et médiatiques convergent pour souligner que les personnes perçues comme musulmanes, en particulier d'origine syrienne ou somalienne, figurent parmi les groupes les plus fréquemment ciblés. Une part significative de ces actes se déploie désormais dans les espaces numériques, signalant un déplacement croissant de l'hostilité vers les environnements en ligne.

Les enquêtes européennes confirment la gravité de la situation du point de vue des personnes concernées. Selon l'enquête *Being Muslim in the EU* de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 63 % des musulmans vivant en Finlande déclarent avoir subi des discriminations raciales au cours des cinq dernières années, un taux parmi les plus élevés de l'Union.

Les discriminations sont particulièrement marquées dans l'accès à l'emploi et au logement, où les refus fondés sur le nom, l'apparence ou la religion supposée sont largement documentés. Ces données sont corroborées par les institutions nationales de défense des droits humains, qui soulignent à la fois la sous-déclaration des faits et la défiance croissante à l'égard de la capacité des autorités à y répondre efficacement.

L'islamophobie finlandaise se caractérise également par une forte dimension numérique. Les discours de haine en ligne visant les musulmans sont identifiés par plusieurs organismes internationaux comme un trait structurel de l'espace public finlandais contemporain. Les analyses de contenus sur les réseaux sociaux mettent en évidence des narratifs récurrents associant l'islam à la violence, à l'incompatibilité culturelle ou à une menace pour les « valeurs finlandaises », contribuant à normaliser l'hostilité et à légitimer des formes plus diffuses de stigmatisation et de discrimination dans la vie quotidienne.

Cette dynamique est étroitement liée à l'évolution du climat politique. Depuis l'entrée du Parti des Finlandais (extrême-droite) dans la coalition gouvernementale en 2023, les thèmes de l'« islamisation », de l'immigration et des pratiques religieuses musulmanes occupent une place centrale dans le débat public. Les institutions de défense des droits humains observent une banalisation du discours hostile, y compris au sein de la scène politique majoritaire, où la notion même de discours de haine est parfois contestée.

Un épisode particulièrement révélateur de cette politisation est le débat, entre 2024 et 2025, autour d'une éventuelle interdiction du niqab et de la burqa, et, plus largement, des vêtements islamiques, dans les espaces publics et les établissements scolaires. Bien que le nombre de femmes portant le niqab en Finlande soit extrêmement réduit, cette question est devenue un enjeu symbolique majeur, transformant le corps et l'habillement des femmes musulmanes en terrain de lutte politique. Présentées par leurs promoteurs comme des mesures de protection de l'égalité et des droits des femmes, ces propositions ont été analysées par de nombreux observateurs comme relevant d'une instrumentalisation féministe servant à légitimer des politiques d'exclusion. Si aucune interdiction nationale n'a finalement été adoptée, le débat lui-même a contribué à renforcer le sentiment de stigmatisation et d'insécurité parmi les femmes musulmanes, y compris celles ne portant pas le voile intégral.

Les recherches qualitatives menées auprès des communautés musulmanes mettent en lumière les effets concrets de ce climat. Elles décrivent des stratégies d'adaptation et d'évitement par lesquelles certaines personnes réduisent la visibilité de leurs pratiques religieuses afin de limiter leur exposition aux discriminations, notamment dans le monde professionnel. Les mosquées apparaissent dans ce contexte comme des espaces essentiels de soutien social, de protection et de mobilisation collective face au racisme et à l'islamophobie vécus au quotidien par les Finlandais musulmans.

Ainsi, le cas finlandais met en évidence un paradoxe désormais bien identifié à l'échelle européenne : la coexistence de politiques publiques affichant un engagement fort en faveur de l'égalité avec des transformations profondes du discours politique et médiatique qui contribuent à la normalisation de l'islamophobie et de la xénophobie. Loin d'être marginale, celle-ci s'inscrit dans des dynamiques structurelles affectant l'accès à l'emploi, au logement, à l'espace public et aux espaces numériques. Dans le même temps, les mobilisations des organisations musulmanes, des réseaux interreligieux et des institutions de défense des droits humains constituent des contre-forces essentielles, qui rappellent que ces évolutions font l'objet de résistances.

Sumeera Hassan *est doctorante en sciences des religions (Faculté de théologie) et affiliée au centre de recherche DIVSOL. Ses recherches portent sur la sociologie des religions et l'islam vécu dans les contextes nordiques d'État-providence, avec un intérêt particulier pour les communautés religieuses minorisées et les dynamiques d'autorité, d'identité et d'engagement numérique.*

France : la contraction de l'espace civique des musulmans

(Les chercheurs, qui ont contribué à cet article, ont souhaité conserver l'anonymat en raison des risques réels liés à leur personne ainsi qu'à leur carrière en France.)

En 2025, la France se distingue par une configuration où l'islamophobie s'inscrit de manière particulièrement nette dans un processus de rétrécissement de l'espace civique (*shrinking civic space*), affectant directement les organisations musulmanes et les acteurs de la société civile engagés dans la défense des droits. Ce phénomène ne se limite pas à des discours stigmatisants ou à des discriminations sociales, mais se traduit par une utilisation croissante d'outils juridiques et administratifs visant à restreindre, disqualifier ou dissoudre des associations musulmanes, y compris celles œuvrant dans le champ des droits humains.

Cette dynamique s'est accélérée à la faveur du cadre législatif adopté depuis 2020, et en particulier de la loi dite « confortant le respect des principes de la République » (CPR) adoptée le 24 avril 2021. Présentée comme une réponse au terrorisme et au « séparatisme », cette loi a considérablement élargi les pouvoirs de l'administration en matière de contrôle, de suspension et de dissolution des associations, ainsi que de fermeture de lieux de culte. En pratique, ces dispositifs ont été mobilisés de manière disproportionnée à l'encontre d'organisations musulmanes, souvent sur la base d'accusations floues, préventives ou indirectes, telles que la « diffusion d'idées séparatistes », la « mise en cause des valeurs républicaines » ou la « complaisance supposée avec l'islamisme ».

Le cas du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) constitue un tournant majeur dans ce processus. En 2020, le CCIF, principale organisation de documentation et d'accompagnement juridique des victimes d'islamophobie en France, a été contraint de se dissoudre sous la pression directe des autorités, dans un contexte de campagne politique et médiatique l'accusant, sans décision judiciaire préalable, de proximité idéologique avec l'islamisme et même de lien avec le terrorisme.

Cette dissolution de fait a eu un effet dissuasif durable sur l'ensemble du tissu associatif musulman, en France comme à l'échelle européenne, et a contribué à un vide institutionnel dans la prise en charge des victimes.

Depuis lors, de nombreuses autres associations musulmanes ou perçues comme telles ont fait l'objet de mesures administratives restrictives : dissolutions, gels de subventions et/ou des avoirs, contrôles renforcés, fermetures temporaires ou définitives de lieux de culte. Selon les données du ministère de l'Intérieur publiées en janvier 2022, 24887 contrôles d'associations et de structures liées au culte musulman avaient été menés à cette date, aboutissant à 718 fermetures administratives de mosquées, d'écoles, de maisons d'édition et à la dissolution d'associations culturelles, éducatives ou caritatives. Ces mesures, qui se poursuivent encore à ce jour, sont souvent prises sur la base de critères labiles, laissant une marge d'appréciation importante à l'administration et limitant les possibilités de contestation effective. [1]

Cette contraction de l'espace civique s'accompagne d'une criminalisation diffuse de l'engagement associatif musulman. Des activités telles que la défense des droits, la solidarité communautaire, le plaidoyer antiraciste où la critique des politiques publiques sont régulièrement disqualifiées et même criminalisées comme relevant du « communautarisme » ou d'un agenda « séparatiste » et paradoxalement également "entriste", visant à détruire la nation de l'intérieur. Les acteurs musulmans engagés dans l'espace public se trouvent ainsi confrontés à une double peine : celle de la stigmatisation politique et médiatique à titre individuel, et celle de sanctions administratives susceptibles de menacer la survie même de leurs organisations s'ils viennent à les dénoncer. C'est notamment le cas des imams qui doivent désormais signer une charte stipulant que " les dénonciations d'un prétendu racisme d'État, comme toutes les postures victimaires, relèvent de la diffamation". [2]

Ces affirmations choquent d'autant plus que de nombreux travaux en sciences sociales ont établi l'existence d'un racisme d'État en France (Mohammed, Hajjat, Bowen, Seniguer, Geisser) à l'égard de sa minorité musulmane. Celles-ci sont inscrites dans un faisceau d'injonctions au silence et de mesures répressives envers les voix critiques musulmanes qui caractérise ces dernières années. Ainsi, plusieurs maisons d'édition ont reçu des menaces de fermeture, des interdictions de vente de certains ouvrages parmi lesquels certains textes canoniques de la tradition (*Sahih Muslim*), d'autres ont vu leurs avoirs gelés les contraignant à mettre fin à leurs activités. Parfois, la fermeture est justifiée par un défaut d'extincteur, les motifs varient mais la politique de ciblage de toute expression musulmane reste la même.

1 Hennette-Vauchez Stéphanie, « Lutte contre les séparatismes et liberté d'association », Études, 2022/9, p. 57-68. Voir également le rapport suivant sur la notion d'entraves systématiques : We are Beginning to Spread Terror - French

2 https://cfcm-officiel.fr/presentation-de-la-charte-des-principes-pour-lislam-de-france-au-president-de-la-republique/

Sur le plan empirique, cette dynamique se déploie dans un contexte de hausse documentée des actes et discriminations islamophobes prenant place dans un cadre institutionnel en France. La spécificité du cas français réside également dans la délégitimation persistante du concept même d'islamophobie dans le débat public et institutionnel. Cette contestation sémantique n'est pas neutre : elle contribue à invisibiliser les discriminations vécues, à affaiblir la reconnaissance des victimes et à justifier l'absence de politiques publiques ciblées pour s'en saisir. Dans ce contexte, les ONG musulmanes ou antiracistes qui utilisent ce terme sont fréquemment accusées de menacer la sécurité de la République ou de porter un projet politique incompatible avec les valeurs républicaines. Aucune organisation dénonçant le racisme anti-musulman en France ne bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle contrairement à d'autres formes de racismes et discriminations.

Ainsi, le cas français illustre de manière emblématique une articulation entre islamophobie institutionnelle et rétrécissement de l'espace civique, où la lutte contre le terrorisme et la défense des valeurs républicaines servent de cadres justificatifs à des restrictions durables des libertés associatives et politiques. Cette dynamique fragilise non seulement les droits des musulmans, mais plus largement les principes démocratiques, en affaiblissant les contre-pouvoirs associatifs et la capacité de la société civile à documenter, contester et prévenir les discriminations. À ce titre, la France constitue un cas central pour comprendre les formes contemporaines de l'islamophobie institutionnelle en Europe et leurs effets structurels sur l'État de droit. Enfin, ce modèle tend à s'exporter dans d'autres contextes nationaux (Belgique, Canada) à travers les mêmes cadrages discursifs justifiant des politiques publiques ciblant les minorités musulmanes.

Irlande : une islamophobie socialement normalisée sans institutionnalisation juridique

Shifana Niyas

Le cas de l'Irlande se distingue nettement d'autres contextes européens par l'absence de restrictions légales visant explicitement les pratiques musulmanes, telles que le port du hijab ou du voile intégral, l'abattage halal ou la construction de minarets. Contrairement à des pays où l'islamophobie est largement institutionnalisée par des dispositifs juridiques et politiques formalisés, la dynamique irlandaise repose principalement sur des mécanismes sociaux, symboliques et extra-institutionnels. Cette configuration produit une forme spécifique d'islamophobie diffuse, marquée par la banalisation des discours hostiles et une montée significative des violences et intimidations visant les musulmans, malgré leur très faible proportion dans la population nationale (1,6 %).

Les données récentes confirment cette tendance. En 2024, 732 crimes de haine ont été signalés, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente, tandis que la région de Dublin a connu une hausse considérable de manifestations d'extrême droite, parfois accompagnées de violences et de dégradations. Bien que ce chiffre représente une baisse par rapport aux pics observés en 2022 et 2023, la persistance, voire l'augmentation, des crimes de haine suggère non pas un recul idéologique, mais une normalisation accrue de la violence raciste. Cette banalisation se manifeste également à travers des événements concrets tels que la perturbation de prières de l'Eid, les mobilisations anti-Muharram dans le centre de Dublin, ou encore la diffusion de vidéos montrant des femmes portant le voile intégral publiquement harcelées et humiliées.

Plusieurs incidents illustrent la dimension symbolique et matérielle de cette hostilité. En juin 2024, deux porcs ont été poignardés puis déposés sur le site de Thornton Hall, un centre accueillant des demandeurs d'asile dans le nord du comté de Dublin, dans un acte à forte charge islamophobe. Par ailleurs, les mobilisations d'extrême droite de 2025, parfois rassemblant plusieurs milliers de personnes, ont vu la co-présence de drapeaux irlandais, britanniques, américains et israéliens, accompagnés de slogans tels que *"Ireland is for Irish" (L'Irlande pour les Irlandais)*, *"Ireland is Full" (L'Irlande est déjà complète)* ou *"Send Them Home"(Renvoyez-les chez eux)* , ainsi que de chants appelant explicitement à l'expulsion des immigrés.

Ces mobilisations s'inscrivent dans un répertoire transnational de l'extrême droite européenne, tout en s'ancrant dans un imaginaire nationaliste local.

Par ailleurs, les mobilisations d'extrême droite de 2025, parfois rassemblant plusieurs milliers de personnes, ont vu la co-présence de drapeaux irlandais, britanniques, américains et israéliens, accompagnés de slogans tels que *"Ireland is for Irish" (L'Irlande pour les Irlandais)*, *"Ireland is Full" (L'Irlande est déjà complète)* ou *"Send Them Home"(Renvoyez-les chez eux)* , ainsi que de chants appelant explicitement à l'expulsion des immigrés. Ces mobilisations s'inscrivent dans un répertoire transnational de l'extrême droite européenne, tout en s'ancrant dans un imaginaire nationaliste local.

Enfin, cette dynamique est renforcée par l'absence de reconnaissance institutionnelle explicite de l'islamophobie en tant que forme spécifique de racisme. La Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, le 15 mars, a été largement ignorée par les autorités publiques et les principaux partis politiques. Les réactions gouvernementales face aux incidents signalés demeurent ponctuelles et réactives, sans stratégie structurelle de prévention ou de lutte contre les discriminations. Dans ce contexte, l'islamophobie en Irlande opère moins par la contrainte légale que par l'inaction institutionnelle et la tolérance sociale, ce qui contribue à sa diffusion durable dans l'espace public

Shifana Niyas *est doctorante à Trinity College à Dublin. Ses recherches portent sur l'islamophobie en Asie du Sud, en particulier sur son rôle dans les processus de construction nationale, ses ancrages coloniaux et ses reconfigurations postcoloniales. Elle s'intéresse plus largement aux politiques des minorités, aux formes contemporaines de gouvernance et aux mouvements idéologiques, dans une approche de théorie critique.*

Face à cette normalisation multiforme, la contribution met en lumière l'émergence et le renforcement de contre-mobilisations musulmanes et intersectorielles. En 2025, des organisations musulmanes ont multiplié les actions de plaidoyer, les recours juridiques stratégiques et les initiatives de sensibilisation, souvent en coalition avec d'autres acteurs de la société civile. Des collectifs féministes musulmans, des plateformes de signalement de l'islamophobie et des organisations de défense des droits ont organisé des événements publics, publié des manifestes électoraux et engagé des actions en justice, notamment contre les discours incitant à la haine et contre la discrimination ainsi que contre les dérives des politiques de lutte contre la radicalisation.

En décembre 2025, une coalition d'organisations musulmanes a remis aux négociateurs du futur gouvernement un document soulignant la faible confiance des musulmans envers les institutions politiques et appelant à une protection active des droits constitutionnels, à la co-construction des politiques publiques et à une coopération structurelle avec les communautés concernées.

Des collectifs féministes musulmans, des plateformes de signalement de l'islamophobie et des organisations de défense des droits ont organisé des événements publics, publié des manifestes électoraux et engagé des actions en justice, notamment contre les discours incitant à la haine et contre la discrimination ainsi que contre les dérives des politiques de lutte contre la radicalisation. En décembre 2025, une coalition d'organisations musulmanes a remis aux négociateurs du futur gouvernement un document soulignant la faible confiance des musulmans envers les institutions politiques et appelant à une protection active des droits constitutionnels, à la co-construction des politiques publiques et à une coopération structurelle avec les communautés concernées.

Dans son ensemble, le cas néerlandais montre que l'islamophobie contemporaine ne se réduit ni à des violences spectaculaires ni à des politiques ouvertement discriminatoires. Elle opère avant tout par normalisation, en rendant acceptables des discours, des pratiques et des politiques qui construisent durablement les musulmans comme suspects, problématiques ou nécessitant une surveillance spécifique. Cette dynamique confère aux luttes menées par les organisations musulmanes une portée qui dépasse leur propre situation, les plaçant au cœur de la défense plus large des droits constitutionnels et des libertés publiques aux Pays-Bas.

Martijn de Koning *est anthropologue et professeur associé au Département Islam, politique et société de l'Université Radboud de Nimègue. Ses travaux portent sur l'islam en Europe, l'islamophobie et les processus de racialisation, ainsi que sur l'impact des paradigmes d'intégration et de lutte contre la radicalisation sur les musulmans.*

Royaume-Uni : Prevent et les dérives de la lutte contre la radicalisation

Layla Aitlhadj

En 2025, le Royaume-Uni connaît une intensification marquée de l'islamophobie, qui s'inscrit dans un contexte plus large de normalisation des discours xénophobes qui nourrissent des politiques sécuritaires et de durcissement des politiques de contre-terrorisme visant exclusivement les musulmans. Les données disponibles indiquent une hausse significative des actes islamophobes dans l'espace public et en ligne, incluant menaces, harcèlement, incitations à la haine, agressions lors de rassemblements et attaques ciblant des mosquées et des centres communautaires.

À la suite des émeutes de l'été 2024, déclenchées par la diffusion de fausses informations présentant l'auteur de l'attaque de Southport comme un demandeur d'asile musulman, de nombreux lieux de culte musulmans ont été pris pour cible. Des enquêtes menées après ces événements montrent que 92 % des musulmans interrogés déclaraient se sentir moins en sécurité dans l'espace public, tandis que plus de la moitié rapportaient une augmentation du stress lié à l'usage des réseaux sociaux. Pour l'année 2025, les actes antimusulmans représentaient environ 44 % de l'ensemble des crimes de haine à caractère religieux enregistrés en Angleterre et au Pays de Galles, faisant des musulmans le groupe religieux le plus ciblé.

C'est dans ce climat que s'inscrit le fonctionnement du programme *Prevent*, pilier de la stratégie britannique de lutte contre le terrorisme. Introduit comme une mesure de prévention agissant dans un espace pré-criminel, Prevent est devenu depuis 2015 une obligation légale imposée aux professionnels de secteurs clés tels que l'éducation, la santé, les services sociaux ou encore les collectivités locales. Ces acteurs sont tenus d'identifier et de signaler les personnes perçues comme vulnérables à la radicalisation, avec pour objectif affiché d'empêcher toute implication future dans des activités terroristes. En pratique, cependant, Prevent repose sur une conception du risque qui associe de manière disproportionnée croyances religieuses musulmanes, identités musulmanes et expressions politiques à des indicateurs potentiels d'extrémisme et de passage à l'action violente.

De nombreuses analyses et témoignages convergent pour montrer que Prevent présente des dérives structurelles qui en font un vecteur central de l'islamophobie institutionnelle au Royaume-Uni. Ses fondements conceptuels initiaux reposaient sur des études limitées, principalement centrées sur des détenus musulmans condamnés pour des infractions liées au terrorisme, ce qui a conduit à l'élaboration d'indicateurs de risque largement ancrés dans des pratiques religieuses, des comportements identitaires ou des opinions politiques, plutôt que dans des éléments tangibles de dangerosité distincts. Ce biais est renforcé par un environnement médiatique et politique dans lequel les musulmans sont régulièrement associés au terrorisme, à l'extrémisme ou à une menace pour l'identité nationale et la cohésion sociale, influençant profondément la manière dont les professionnels interprètent et appliquent leurs obligations de signalement.

Chaque année, entre 6 000 et 7 000 individus sont signalés et orientés vers Prevent. Dans les premières années du dispositif, les musulmans constituaient la majorité des personnes signalées et étaient jusqu'à cinquante fois plus susceptibles d'être référés que les non-musulmans. Face aux critiques répétées dénonçant la dimension discriminatoire du programme, notamment dans des cas où des personnes avaient été signalées pour des pratiques religieuses ordinaires comme le port du hijab ou pour des prises de position sur des questions de société, Prevent a été officiellement révisé et élargi afin de couvrir toutes les formes d'extrémisme. Toutefois, ces ajustements n'ont pas mis fin aux effets différenciés du dispositif sur les populations musulmanes.

Les données les plus récentes montrent que les musulmans restent environ six fois plus susceptibles d'être référés à Prevent que les non-musulmans, alors qu'ils ne représentent qu'environ 6 % de la population britannique. En 2025, le nombre total de signalements a atteint 8 778, soit une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente, marquant le niveau le plus élevé depuis l'introduction de l'obligation légale. Des cas particulièrement préoccupants illustrent l'ampleur de ces dérives, notamment la révélation que, sur les dix dernières années, environ 200 enfants de moins de trois ans ont été signalés à Prevent, dont les deux tiers pour des préoccupations liées à un supposé « extrémisme islamiste ». Ces chiffres mettent en évidence l'extension extrême de la logique sécuritaire, au point d'englober des nourrissons dans des dispositifs de suspicion.

Ces dynamiques se sont encore accentuées dans le contexte de la guerre à Gaza. Des musulmans ont été signalés, ou menacés de signalement, pour des expressions politiques parfaitement légales, telles que le soutien à la cause palestinienne ou la critique de la politique israélienne. Ces prises de position sont de plus en plus assimilées à de l'extrémisme ou à des discours de haine, une évolution alimentée par des déclarations de responsables politiques qualifiant les manifestations pro-palestiniennes de « marches de la haine » ou présentant leurs participants comme « extrêmes ». Dans les établissements scolaires, cette dérive est particulièrement visible : des enfants ont été référés à Prevent pour avoir exprimé des opinions sur Israël et la Palestine dans des devoirs scolaires factuellement exacts, révélant la manière dont le débat politique est requalifié en enjeu sécuritaire.

Les effets de Prevent sont également particulièrement lourds pour les enfants musulmans présentant des troubles du neurodéveloppement. À la suite de plusieurs affaires médiatisées impliquant des auteurs d'attaques souffrant de troubles mentaux, Prevent Watch a observé une augmentation marquée des signalements visant des enfants musulmans autistes. Au cours des deux dernières années, plus de vingt cas de ce type ont été documentés.

Au-delà de ses effets immédiats, *Prevent* contribue à diffuser une logique de suspicion dans l'ensemble des institutions ordinaires de l'État social britannique. En intégrant des impératifs sécuritaires dans des espaces tels que l'école, les services de santé ou l'accompagnement social, le dispositif transforme des professionnels non spécialisés en acteurs de la surveillance préventive et fragilise les relations de confiance avec les communautés musulmanes. Malgré les critiques répétées émanant d'organisations de la société civile et d'instances internationales, les mécanismes officiels d'évaluation continuent de nier le caractère discriminatoire du programme, s'appuyant sur des lectures étroites des données statistiques et sur des appréciations subjectives pour écarter les accusations d'islamophobie structurelle.

Le cas britannique illustre ainsi de manière exemplaire les dérives possibles des politiques de lutte contre la radicalisation lorsqu'elles s'installent durablement dans l'appareil institutionnel. Loin de se limiter à la prévention de la violence, Prevent participe à la construction des musulmans comme un groupe intrinsèquement suspect, exposé à une surveillance disproportionnée et à une restriction indirecte de ses libertés fondamentales. À ce titre, l'expérience du Royaume-Uni constitue un avertissement majeur pour les autres États européens tentés de s'inspirer de ce modèle, en montrant comment des dispositifs présentés comme préventifs peuvent devenir des vecteurs durables d'islamophobie institutionnelle.

***Layla Aitlhadj** est une chercheuse spécialisée dans les effets de la lutte contre la radicalisation et directrice du programme "Prevent" au Royaume-Uni.*

Suède : promotion d'un « islam national » et répression différenciée des expressions musulmanes

Amanj Aziz et Christopher Ali Thorén

En 2025, la Suède connaît une intensification marquée de l'islamophobie, qui s'inscrit dans une transformation plus profonde des modes de gouvernement de la diversité religieuse. Longtemps présentée comme un modèle de tolérance et de protection des minorités, la Suède apparaît aujourd'hui comme un terrain privilégié pour analyser une forme plus subtile mais tout aussi structurante d'islamophobie, fondée non seulement sur l'exclusion, mais sur la différenciation interne des musulmans. L'État et les principaux acteurs politiques tendent en effet à promouvoir certaines formes d'islam jugées compatibles avec l'identité nationale et les priorités sécuritaires, tout en réprimant, marginalisant ou surveillant les expressions religieuses perçues comme déviantes, critiques ou insuffisamment assimilées.

Le débat politique et médiatique autour de l'islam et des musulmans s'est durci de manière continue au cours des dernières années, avec une normalisation de discours présentant les musulmans comme un groupe problématique, potentiellement dangereux ou culturellement incompatible. Cette évolution ne se limite pas à l'extrême droite. Si le parti des Démocrates de Suède joue un rôle central dans la diffusion de ces cadres islamophobes, ceux-ci ont progressivement pénétré l'ensemble du champ politique. Depuis les élections de 2022, la coopération entre les Démocrates de Suède et les partis de droite au pouvoir, formalisée par l'accord de Tidö, a permis à l'extrême droite d'exercer une influence directe sur les politiques publiques, notamment en matière d'immigration, d'éducation et de lutte contre l'« extrémisme ».

Dans ce contexte, l'islamophobie ne s'exprime pas uniquement par des discours hostiles ou des attaques directes, mais aussi par la production d'une norme religieuse légitime, opposant implicitement un « bon islam » à un « mauvais islam ». Ce processus repose sur une compréhension individualisante et dépolitisée du racisme, qui occulte ses dimensions structurelles et institutionnelles.

Le « bon musulman » est ainsi défini comme celui qui s'aligne sur les récits dominants concernant le terrorisme, les violences dites d'honneur ou l'égalité de genre, et qui accepte les cadres interprétatifs imposés par le débat public. À l'inverse, les formes d'organisation musulmane autonomes, critiques ou transnationales sont fréquemment associées à l'« islamisme », à la radicalisation ou à une menace pour la cohésion nationale.

Cette logique a été explicitement formulée au plus haut niveau politique. Lors de la campagne pour la direction du Parti libéral à l'été 2025, sa nouvelle dirigeante, Simona Mohamsson, a publiquement promu l'idée d'un « islam jaune et bleu », en référence aux couleurs du drapeau suédois, présenté comme une alternative nécessaire à ce qu'elle qualifiait de « séparatisme islamiste ». De manière similaire, la cheffe des Démocrates-chrétiens et vice-Première ministre, Ebba Busch, a multiplié les déclarations appelant à une assimilation obligatoire des musulmans, allant jusqu'à évoquer l'expulsion pour ceux qui ne s'adaptent pas, et a placé au centre de l'agenda politique la proposition d'interdiction du niqab et de la burqa. Ces prises de position s'inscrivent dans un climat où d'autres partis, y compris les Modérés, ont contribué à relativiser la gravité de l'islamophobie, allant jusqu'à la présenter comme un phénomène moins préoccupant que d'autres formes de racisme.

Cette production politique d'un islam nationalement acceptable s'accompagne d'une sécuritisation accrue de la société civile musulmane. Dès 2016, les autorités suédoises ont mandaté l'Agence suédoise de protection civile (MSB) pour enquêter sur la supposée « désinformation irrégulière » produite par des organisations islamistes. Les rapports issus de cette commande ont été largement critiqués par des chercheurs pour leur caractère assimilable à des dossiers de renseignement plutôt qu'à des travaux académiques, et pour leur tendance à englober un large spectre d'organisations musulmanes sans distinctions claires. Cette logique s'est poursuivie au fil des années, se traduisant par la fermeture progressive des écoles musulmanes indépendantes, au point qu'il n'en reste plus qu'une seule en Suède à ce jour, ainsi que par le retrait, à l'automne 2025, du financement de la seule université populaire musulmane du pays.

Ces politiques s'inscrivent dans un cadre plus large de lutte contre l'extrémisme qui, selon de nombreuses organisations musulmanes et de défense des droits humains, est utilisé de manière disproportionnée pour cibler l'éducation, l'organisation collective et l'expression religieuse musulmanes. Elles ont contribué à instaurer un climat de peur au sein des communautés musulmanes, affectant directement l'exercice des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, d'association et de religion.

Parallèlement à cette répression institutionnelle, les musulmans en Suède continuent d'être exposés à des violences et à des menaces directes. Les attaques contre les mosquées se sont multipliées, allant de profanations symboliques, telles que le dépôt de têtes de porc, à des tentatives d'incendie et à des destructions par le feu. En 2025, une tentative d'incendie a visé la mosquée d'Uddevalla en mars, tandis que des mosquées ont été incendiées à Hultsfred en septembre et à Luleå en octobre.

À Stockholm, l'un des épisodes les plus graves a été découvert le 27 décembre, lorsqu'un Coran criblé de ce qui semblaient être des impacts de balles, disposés en forme de croix, a été retrouvé enchaîné à l'intérieur de la mosquée, accompagné d'un message ordonnant aux musulmans de « rentrer chez eux ». Ces attaques s'inscrivent dans un contexte documenté de longue date : dès 2018, 59 % des congrégations musulmanes déclaraient avoir subi des attaques directes, et 90 % indiquaient se sentir menacées.

Les données criminologiques confirment que l'islamophobie constitue une menace structurelle pour la sécurité quotidienne des musulmans en Suède.

Les crimes islamophobes se produisent dans des espaces ordinaires — quartiers résidentiels, lieux de travail, transports publics — et leur probabilité augmente fortement avec la visibilité religieuse, exposant particulièrement les femmes musulmanes portant le voile. Les analyses longitudinales menées par l'Université de Göteborg montrent également que la haine visant les musulmans se superpose largement à la xénophobie dirigée contre les réfugiés, ces deux catégories étant de plus en plus confondues dans le discours public.

Cette dynamique s'est encore renforcée dans le contexte des mobilisations liées à la guerre à Gaza. En 2025, les Palestiniens, ainsi que les personnes perçues comme arabes ou musulmanes, ont été au centre de controverses publiques où les manifestations pacifiques ont été présentées comme des menaces à l'ordre public.

Des cas de discrimination ont été signalés dans le milieu éducatif, notamment lorsqu'une enseignante suppléante palestinienne s'est vu interdire le port du keffieh, ou lorsque des élèves ont été sanctionnés pour l'affichage de symboles palestiniens. Les violences contre les manifestants ont également été documentées, comme à Borås en 2024 et à Helsingborg en 2025, où des individus ont délibérément foncé en voiture sur des rassemblements pro-Gaza.

L'ensemble de ces éléments met en lumière une configuration spécifique de l'islamophobie en Suède. Celle-ci ne repose pas uniquement sur l'exclusion ou la répression directe, mais sur une gestion différenciée de l'islam, où certaines formes religieuses sont encouragées, mises en avant ou instrumentalisées comme preuves d'intégration réussie, tandis que d'autres sont systématiquement suspectées, surveillées et sanctionnées. En ce sens, la promotion d'un « islam national » fonctionne comme l'envers d'une islamophobie institutionnelle qui redéfinit les frontières de l'appartenance, conditionne la reconnaissance des musulmans à leur conformité idéologique et affaiblit durablement l'espace civique musulman.

***Amanj Aziz** est fondateur et rédacteur en chef de l'INSAN – Institute for Social Analysis. Ses travaux portent sur le racisme, l'islamophobie, les politiques de sécurité et les dynamiques de pouvoir affectant les communautés musulmanes en Suède.*

***Christopher Ali Thorén** est titulaire d'un doctorat en sciences de l'éducation de l'Université de Göteborg. Ses recherches portent sur le racisme, l'éducation, les politiques publiques et les formes institutionnelles de discrimination visant les minorités.*

Suisse : une islamophobie portée par les dispositifs législatifs

DIAC

En Suisse, le racisme antimusulman s'inscrit dans un cadre politique et institutionnel spécifique, marqué par la démocratie semi-directe, qui permet l'inscription de mesures discriminatoires dans le droit à travers des initiatives populaires, des motions parlementaires et des votations. Cette configuration favorise un déploiement du racisme antimusulman de manière concertée, à la fois au niveau législatif, dans les discours politiques et médiatiques, et dans les expériences vécues par les personnes musulmanes. Cette section s'appuie sur la contribution de la Fondation DIAC (De l'Individuel au Collectif) et du collectif Les Foulards Violets, actives dans la documentation, l'accompagnement des victimes et le plaidoyer contre le racisme antimusulman .

Jusqu'à récemment, les institutions suisses utilisaient majoritairement la notion d'« hostilité envers les personnes musulmanes », un terme qui ne permettait pas de saisir l'ensemble des actes, discours et mécanismes relevant de l'islamophobie. Depuis 2024–2025, le terme de « racisme antimusulman » s'est imposé dans le langage institutionnel, notamment comme compromis entre les différentes langues nationales. La Fondation DIAC emploie les termes de « racisme antimusulman » et d'« islamophobie » de manière interchangeable, tout en soulignant l'importance de l'ancrage de ce phénomène dans le champ du racisme.

En 2025, la Fondation DIAC a recensé plus de 95 signalements de situations de racisme antimusulman. La création, en 2023, de la Permanence et de l'Observatoire DIAC sur le racisme antimusulman a permis une augmentation progressive des signalements, une meilleure connaissance des dispositifs spécialisés et une confiance accrue par rapport aux services étatiques non spécialisés.

Les situations rapportées concernent l'ensemble des sphères de la vie sociale, notamment l'école, le monde du travail et l'espace public. Elles prennent la forme de violences verbales et/ou physiques, de discriminations directes ou indirectes et de harcèlement. Une évolution notable de la typologie des cas est observée : alors que les signalements portaient auparavant principalement sur des faits déjà clos, l'année 2025 est marquée par une augmentation des situations de discrimination en cours, nécessitant une analyse approfondie et des interventions actives.

Parmi les cas documentés figure celui d'un adolescent musulman harcelé par ses camarades, puis violenté physiquement par un enseignant. Lorsque sa mère, portant le foulard, intervient auprès de l'établissement, elle est prise à partie, et la famille fait l'objet de sanctions, tandis que la violence subie par l'enfant n'est pas prise en charge. Un autre cas emblématique est celui du bar-restaurant genevois « Rooftop42 », où une jeune femme musulmane portant le foulard s'est vu refuser l'entrée. L'enquête menée avec la permanence DIAC a mis au jour des pratiques discriminatoires répétées ainsi que des prises de position publiques islamophobes du gérant. Sous la pression médiatique et sociale, l'établissement a finalement reconnu les faits, présenté des excuses et annoncé une modification de son règlement et de ses pratiques.

Le rapport met en évidence une islamophobie fortement genrée, les femmes et les filles musulmanes se trouvant au centre des attaques législatives et des débats publics. En 2025, la quasi-totalité des initiatives et projets visant les droits des personnes musulmanes concernent le port du foulard ou des vêtements associés aux femmes musulmanes. Les débats autour de l'interdiction du voile pour les enseignantes, sur une base cantonale, les tentatives d'interdiction du voile pour les mineures, les projets d'interdiction nationale du voile portés par l'UDC, les polémiques médiatiques autour de l'islam albanais, la réintroduction à Genève d'une interdiction des signes religieux pour les élu·es, ainsi que les débats récurrents autour du burkini illustrent la centralité du corps des femmes musulmanes dans les dispositifs législatifs et symboliques du racisme antimusulman.

Le 1er janvier 2025 est entrée en vigueur la loi fédérale interdisant la dissimulation du visage, votée en 2022. Bien que présentée comme neutre, cette loi a ciblé de manière disproportionnée les femmes musulmanes lors des débats politiques, alors même que seules vingt à trente femmes portant le voile intégral étaient recensées en Suisse. Depuis le début de son application, le nombre de cas constatés demeure marginal et concerne majoritairement des personnes non musulmanes, révélant l'écart entre les justifications avancées et les effets réels de la mesure.

En février 2025, la publication de la première étude nationale sur le racisme antimusulman, réalisée par le Centre Suisse Islam et Société de l'Université de Fribourg à la demande du Service de lutte contre le racisme, marque une étape majeure. Cette étude démontre l'ampleur du racisme antimusulman dans toutes les sphères de la vie sociale et formule des recommandations. Les réactions médiatiques hostiles au terme même de « racisme » illustrent toutefois la persistance de résistances à la reconnaissance pleine de ce phénomène, tout en renforçant le travail de plaidoyer des organisations partenaires du CCIE en Suisse.

Conclusion

L'analyse comparative menée dans ce rapport met en évidence une réalité désormais incontestable : l'islamophobie en Europe ne constitue ni une dérive marginale ni une somme de cas nationaux isolés, mais un phénomène structurel, inscrit au cœur des transformations contemporaines des États européens et de leurs imaginaires politiques marqués par une forte présence de rhétoriques nationalistes d'extrême droite. Si ses formes varient et se déclinent selon les contextes nationaux, ses logiques profondes présentent de fortes convergences.

Dans l'ensemble des onze pays étudiés, l'islamophobie ne se manifeste pas principalement par l'absence de normes juridiques ou de cadres de protection, mais par leur application différenciée, conditionnelle ou dévoyée.

La France illustre l'usage de la laïcité comme instrument de gouvernement de l'islam ;

- la Belgique met en lumière une hiérarchisation institutionnelle des discriminations qui rend le droit largement inopérant pour les convictions religieuses ;
- le Royaume-Uni montre comment la lutte contre la radicalisation, à travers Prevent, a normalisé une surveillance préventive des musulmans dans les institutions ordinaires ;
- les Pays-Bas révèlent un processus avancé de normalisation sociale et politique de l'islamophobie, rendue raisonnable et légitime au nom de la sécurité et de la cohésion ;
- l'Espagne donne à voir une islamophobie frontale et territorialisée, expérimentée à l'échelle municipale avant d'être diffusée plus largement ;
- la Suède illustre une gestion différenciée de l'islam, où un « islam national » est encouragé tandis que les expressions autonomes ou critiques sont sécuritisées ;
- la Finlande met en évidence le paradoxe d'un État-providence doté d'un cadre juridique solide mais traversé par des niveaux particulièrement élevés de discrimination vécue ;
- la Suisse révèle une islamophobie institutionnalisée par le fédéralisme, où les restrictions ciblant l'islam sont légitimées par la démocratie directe et fragmentées à l'échelle cantonale ;
- le Danemark incarne une approche explicitement assimilationniste, dans laquelle l'islam est construit comme une menace civilisationnelle justifiant des dispositifs juridiques d'exception ;
- enfin, l'Autriche montre comment la reconnaissance juridique de l'islam peut coexister avec une politique de contrôle renforcé, où la lutte contre l'« islam politique » sert de matrice à une surveillance structurelle des populations musulmanes.

Pris ensemble, ces cas montrent que l'islamophobie contemporaine fonctionne moins par exclusion explicite que par gouvernement différentiel. Ce mode de gouvernement ne vise pas tant à exclure l'islam qu'à en redéfinir en permanence les formes légitimes, acceptables et gouvernables. Il repose sur la production de catégories implicites telles que musulmans « intégrables » versus musulmans « problématiques », expressions religieuses acceptables et expressions suspectes, discriminations défendables et discriminations négligées, qui structurent l'accès aux droits, à la protection institutionnelle et à la reconnaissance publique. Cette logique se déploie à travers des instruments variés : politiques sécuritaires, discours sur les valeurs et l'identité, dispositifs administratifs, sélection stratégique des contentieux, ou encore déni conceptuel de l'islamophobie elle-même.

Un constat transversal se dégage avec force : l'écart croissant entre le droit formel et l'expérience vécue. Dans tous les pays étudiés, les données disponibles montrent que les musulmans figurent parmi les groupes les plus exposés aux discriminations, aux violences et à l'insécurité, tandis que la reconnaissance institutionnelle de ces atteintes reste limitée, fragmentaire ou conditionnelle. Les femmes musulmanes, en particulier celles portant un signe religieux visible, apparaissent systématiquement parmi les premières victimes de ces dynamiques, à l'intersection du racisme, du sexisme et du contrôle des corps des femmes minorisées.

Ce rapport montre également que l'islamophobie n'est pas seulement le monopole de l'extrême droite. Elle est de plus en plus intégrée aux politiques publiques ordinaires, souvent sous des formes technocratiques, préventives ou prétendument *neutres*. Cette institutionnalisation contribue à la banalisation de la suspicion, à l'autocensure, à la défiance envers les institutions et à l'affaiblissement durable de l'espace civique musulman en Europe.

Ces constats appellent à un changement de paradigme urgent. Il ne suffit plus d'additionner des réponses nationales ou de se contenter d'un renforcement formel des cadres juridiques. La lutte contre l'islamophobie doit être pensée comme un enjeu démocratique central, impliquant la reconnaissance de ses formes institutionnelles, la remise en question des politiques sécuritaires discriminatoires, la transparence des pratiques des organismes publics de lutte contre les discriminations, et l'intégration pleine et entière des voix de la société civile dans l'élaboration des politiques qui les concernent.

À défaut, le risque est grand de voir se consolider en Europe un modèle de gouvernance où l'égalité des droits demeure conditionnelle, où certaines minorités sont durablement placées sous soupçon, et où les principes démocratiques sont fragilisés au nom de leur propre défense. Les mobilisations des communautés musulmanes, des organisations de la société civile et des réseaux intersectoriels observées dans l'ensemble des pays étudiés montrent cependant que ces dynamiques ne sont pas encore irréversibles. Elles constituent autant de ressources essentielles pour construire une Europe fidèle à ses engagements en matière de droits humains, d'égalité et de justice sociale.

Recommandations à destination des institutions européennes

Reconnaître explicitement l'islamophobie comme une forme spécifique de racisme

1

Les institutions européennes sont invitées à reconnaître explicitement l'islamophobie comme une priorité à l'agenda politique. Cette reconnaissance est une condition préalable à toute action efficace. Elle permettrait de dépasser les débats terminologiques qui, dans plusieurs États, entravent la collecte de données, la reconnaissance des victimes et l'élaboration de politiques publiques adaptées. Cette reconnaissance devrait s'inscrire dans les cadres existants de lutte contre le racisme, notamment les Plans d'Action National Contre le Racisme européens (NAPAR), les travaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

Réduire l'écart entre droit formel et effectivité des protections

2

Les institutions européennes devraient renforcer leur attention à l'effectivité réelle des législations anti-discrimination nationales. Les analyses comparatives montrent que l'existence d'un cadre juridique robuste ne garantit pas une protection équitable lorsque l'application du droit est sélective ou hiérarchisée selon les critères de discrimination. Il est recommandé de développer des indicateurs européens portant non seulement sur l'existence des normes, mais aussi sur leur mise en œuvre concrète : taux de judiciarisation, accès effectif à l'assistance juridique, résultats des procédures et charge supportée par les victimes. Une attention particulière devrait être portée aux discriminations liées aux convictions religieuses et à leur intersection avec l'origine et le genre.

Encadrer et évaluer les politiques de sécurité et de prévention de la radicalisation

3

Les politiques de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent devraient faire l'objet d'évaluations indépendantes systématiques portant sur leurs impacts en matière de droits fondamentaux et de non-discrimination.

Les expériences nationales analysées montrent que ces dispositifs peuvent produire des effets discriminatoires structurels, notamment lorsqu'ils s'inscrivent dans des espaces pré-criminels et sont intégrés aux services publics ordinaires. Les institutions européennes sont invitées à promouvoir des standards communs garantissant que les politiques de sécurité ne conduisent pas à une surveillance disproportionnée de groupes spécifiques, ni à la criminalisation d'expressions religieuses ou politiques légitimes.

4 Améliorer la collecte et l'harmonisation des données, dans le respect des cadres nationaux

L'absence ou l'insuffisance de données comparables sur l'islamophobie constitue un obstacle majeur à l'élaboration de politiques fondées empiriquement. Les institutions européennes devraient soutenir le développement d'outils harmonisés de collecte de données sur les discriminations et les crimes de haine visant les musulmans, en tenant compte des cadres juridiques nationaux relatifs à la protection des données. Cela implique de renforcer les enquêtes, de soutenir les organismes indépendants de signalement, et de reconnaître la valeur complémentaire des données produites par la société civile.

5 Garantir la protection des libertés fondamentales pour tou.te.s

Les politiques fondées sur la *neutralité* religieuse, la laïcité ou les valeurs civiques doivent être évaluées à l'aune de leur compatibilité avec les standards européens en matière de liberté de conscience, de culte, d'expression et d'association. Les institutions européennes sont invitées à veiller à ce que ces cadres ne soient pas utilisés de manière disproportionnée pour restreindre les droits des musulmans ou pour légitimer des traitements différenciés. Une attention spécifique devrait être portée aux secteurs de l'éducation, de l'emploi et de la participation civique, où les restrictions liées à la visibilité religieuse ont des effets durables sur les trajectoires individuelles et l'égalité des chances.

6 Intégrer pleinement la dimension de genre et d'intersectionnalité

Les femmes musulmanes, en particulier celles portant des signes religieux visibles, figurent parmi les personnes les plus exposées aux discriminations et aux violences. Les politiques européennes de lutte contre le racisme et les discriminations, de même que celles contre les violences faites aux femmes devraient intégrer de manière systématique une approche intersectionnelle, tenant compte des effets combinés du genre, de la religion, de l'origine et de la visibilité. Les institutions européennes sont invitées à soutenir des programmes de protection des droits des femmes musulmanes.

7 Renforcer la participation de la société civile dans la lutte contre le racisme antimusulman

Les acteurs de la société civile musulmane disposent d'une expertise essentielle sur les formes contemporaines de l'islamophobie. Leur exclusion des processus de consultation affaiblit la qualité et la légitimité des politiques publiques. Il est recommandé de garantir leur participation pleine et entière aux mécanismes de dialogue, de consultation et d'évaluation des politiques européennes et nationales relatives à la lutte contre le racisme, à la sécurité et à la cohésion sociale, dans un cadre fondé sur la confiance, la transparence et l'indépendance.

Inscrire la lutte contre l'islamophobie dans une approche globale de l'État de droit

Enfin, les institutions européennes sont invitées à considérer l'islamophobie comme un indicateur de fragilisation de l'État de droit et de la démocratie, au même titre que d'autres formes de discrimination systémique. Son institutionnalisation progressive, observée dans plusieurs pays, appelle une vigilance renforcée dans les mécanismes européens de suivi de l'État de droit, des libertés publiques et de l'égalité devant la loi. Par ailleurs, les institutions européennes sont appelées à veiller à ce que des régimes étrangers ne s'ingèrent pas dans les politiques européennes liées à la lutte contre l'islamophobie.

RAPPORT ANNUEL DU CCIE SUR

L'ISLAMOPHOBIE EN EUROPE

POUR L'ANNÉE 2025

CCIEUROPE.ORG

CCIE